

VILLE DE SIN LE NOBLE

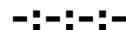
CONSEIL MUNICIPAL



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU

MARDI 26 FEVRIER 2013

Sous la Présidence de Monsieur Christian ENTEM, Maire.



Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Date de la convocation : 13 mars 2013

Présents : ENTEM Christian, LEGRAND Véronique, BRIDOUX Josyane, CAMPISANO Vincent, POULAIN Daniel, REANT Philippe, KRZYKALA Guillaume, MARIE Roger, MILETTO Anna-Maria, DUMONT Andrée, STOBIECKI Jean-Pierre, WANNEPAIN Maurice, L'HOSTIS Florence, HIOLLE Christian, MARTINS Emilie, CANFIN Jacques, CHOTIN Jean-Michel, VAN NIEUWENHUYSE Jean-François, LALART Stéphanie, JUPIN Corinne, MASCLET Johanne.

Absents excusés et représentés : DEMARECAUX Cécile, DABONNEVILLE Marina, CORDONNIER Daniel, WATRELOT HURET Laurène, BENSRIH Abdelaziz, DROUHARD Géraldine, MASCLET Robert, DUPONT Benjamin, LOUCHE Marie-Françoise, MEUNIER Martine,

Absents non excusés et non représentés : HADJ ABDELKADER Fatima, CAPLIEZ Raymond

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés le 26 mars 2013

POINTAGE
VILLE DE SIN LE NOBLE

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MARDI 26 FEVRIER 2013
MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

	PRESENTS	ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES	ABSENTS EXCUSES ET NON REPRESENTES	ABSENTS NON EXCUSES ET NON REPRESENTES
ENTEM Christian	X			
LEGRAND Véronique	X			
BRIDOUX Josyane	X			
CAMPISANO Vincent	X			
POULAIN Daniel	X			
DEMARECAUX Cécile	X			
REANT Philippe	X			
KRZYKALA Guillaume	X			
DABONNEVILLE Marina	X			
CORDONNIER Daniel				X
MARIE Roger		Pouvoir à Florence L'HOSTIS		
WATRELOT-HURET Laurène		Pouvoir à Vincent CAMPISANO		
MILETTO Anna- Maria	X			
BENSRIH Abdelaziz		Pouvoir à Christian ENTEM		
DUMONT Andrée		Pouvoir à Marie-Françoise LOUCHE		
HADJ ABDELKADER Fatima				X
DROUHARD Géraldine		Pouvoir à Véronique LEGRAND		
STOBIECKI Jean-Pierre	X			
WANNEPAIN Maurice	X			
L'HOSTIS Florence	X			
MASCLET Robert		Pouvoir à Josyane BRIDOUX		
HIOLLE Christian	X	Jusqu'au point 7-8, puis pouvoir à Jean-Pierre STOBIECKI		
MARTINS Emilie	X			
DUPONT Benjamin	X	Jusqu'au point 3-2, puis pouvoir à Anna-Maria MILETTO		
LOUCHE Marie-Françoise	X			
MEUNIER Martine		Pouvoir à Philippe REANT		
CANFIN Jacques	X			
CHOTIN Jean-Michel	X			
VAN NIEUWENHUYSE J-François	X			
LALART Stéphanie	X			
JUPIN Corinne	X			
MASCLET Johanne	X			
CAPLIEZ Raymond		Pouvoir à Corinne JUPIN		

M. LE MAIRE : Bonsoir à toutes, bonsoir à tous.

Nous avons le plaisir d'accueillir un nouveau, Jacques CANFIN, qui vient d'entrer au Conseil Municipal suite à la démission de Frédéric JOUVENEZ ; Jacques CANFIN, 31^{ème} sur la liste « Union de la Gauche » de 2008.

Donc, bienvenue au sein du Conseil Municipal, Jacques. Pour ta première, l'ordre du jour du Conseil Municipal est assez chargé et c'est l'occasion aussi de débattre de l'orientation budgétaire.

Je vais demander à Emilie Martins de faire l'appel.

.../... (Appel)

M. LE MAIRE : Désolé pour le public et pour les élus également, mais nous avons un problème technique avec le vidéoprojecteur, la lampe vient de griller. Merci Emilie.

Adoption du procès-verbal du 15 janvier 2013.

Je vous propose de passer à l'adoption du procès-verbal du dernier conseil municipal du 15 janvier 2013. Avez-vous des remarques ?

Madame Masplet et Madame Cécile Demarecaux.

Mme MASCKET : Oui, j'avais une remarque sur la démission de Monsieur Jouvenez et son remplacement par Monsieur Canfin, ce qui implique un basculement de la majorité au profit du groupe communiste.

Alors, certains s'inquiètent et parlent de graves dissensions au sein de la majorité. Pouvez-vous nous éclairer d'abord sur ce point et au fond, ne serait-il pas opportun d'organiser un vote de confiance afin de vérifier la confiance de votre groupe et de faire taire les rumeurs au sujet de ces dissensions ?

M. LE MAIRE : D'une, je n'ai pas à expliquer, ici, au sein du conseil municipal, l'arrivée de Jacques Canfin au sein du conseil municipal, suite à la démission d'un élu, Frédéric Jouvenez. J'ai bien dit que Jacques Canfin était 31^{ème} de la liste d'union de la gauche du 2^{ème} tour de mars 2008. Point.

Je n'ai pas de contre rumeur, c'est propre à vous et ni à procéder à un vote de confiance. Nous ne sommes pas au parlement ou dans une autre institution, il n'y aura pas de vote de confiance.

Si vous avez une question sur le PV du précédent conseil municipal, je suis à votre écoute.

Madame Bridoux ?

Mme BRIDOUX : Juste une petite chose. Le groupe communiste a fait un accord au moment du 2^{ème} tour. Il est donc logique que quand il y a des démissions, c'est le suivant de liste qui monte. Il n'y avait pas d'accord de désistement ou de chose comme ça, donc il n'y a rien de plus normal et le groupe communiste n'a pas l'intention de manger Monsieur le Maire !

M. LE MAIRE : Merci Josyane pour ces propos, qui peuvent rassurer la liste d'opposition.

Cécile, c'est une remarque sur le PV ?

Mme DEMARECAUX : Oui, je m'appelle DEMARECAUX et non DEMARESCAUX et à la page 23, quand on relate mes propos : « A Jean-Jaurès, nous avons fait en sorte qu'un enfant puisse accéder à « **sa classe** » et non à « sa place ».

M. LE MAIRE : Page 23, « nous avons fait en sorte qu'un enfant puisse accéder à « sa classe » et non « sa place », effectivement, première ligne, l'avant-dernier paragraphe.

Mme DEMARECAUX : Ensuite à la page 20, je ne me souviens plus avoir tenu ces propos : « J'ai simplement fait part de nos relations avec les banques ». Cela sort complètement de son contexte, je ne me souviens pas l'avoir dit.

M. LE MAIRE : « J'ai simplement fait part de nos relations avec les banques », c'est peut-être effectivement Philippe qui répondait.

En page 20, à la 4^{ème} question, « lors du dernier conseil municipal, Monsieur Réant a avoué, je ne me souviens pas qu'il ait été torturé ce jour-là » et donc Madame DEMARECAUX, il lui est attribué la phrase : « j'ai simplement fait part de nos relations avec les banques ». Je crois que c'était plutôt Philippe Réant.

M. REANT : Oui, j'ai dû dire cela.

M. LE MAIRE : Bien. Pas d'autre remarque ? Je propose de soumettre ce PV au vote.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstention ?

Vote à l'unanimité, merci.

ADOpte A L'UNANIMITE

I.1. Fixation du nombre d'adjoints au Maire.

M. LE MAIRE : Il vous est proposé de rétablir le nombre d'adjoints à 9, puisque lors du Conseil Municipal du 19 juin 2012, nous sommes passés de 9 à 8 adjoints. Il vous est proposé de passer de 8 à 9, aujourd'hui.

Y a-t-il des remarques ? Madame Masclét ?

Mme MASCLET : Oui, tout d'abord, pourquoi ne pas avoir remplacé Monsieur Cordonnier dès sa démission en juin et avoir, à l'époque donc, réduit le nombre d'adjoints ?

Qu'est-ce qui justifie aujourd'hui de nouveau ce passage à 9 et qui ne le justifiait pas, en juin 2012 ?

M. LE MAIRE : En juin 2012, il vous a été proposé de passer de 9 à 8, parce qu'effectivement, suite à la démission de Daniel Cordonnier, il était juste de passer de 9 à 8 et aujourd'hui, je vous propose de passer de 8 à 9 et je suppose que vous l'avez tous deviné, la 2^{ème} délibération consiste à nommer Jean-Pierre Stobiecki, adjoint aux travaux, à l'urbanisme, à la sécurité des biens et des personnes. J'ai besoin, effectivement, d'un adjoint aux travaux et à l'urbanisme.

Mme MASCLET : Vous n'en n'aviez pas besoin en juin, maintenant vous en avez besoin d'un ?

M. LE MAIRE : Entre juin et aujourd'hui, il s'est passé 8 mois, oui.

Mais sachez que Jean-Pierre Stobiecki est, jusqu'au moment du vote, aujourd'hui, conseiller municipal délégué à la sécurité des biens et des personnes et il assurait, durant cette période, de juin à aujourd'hui, le rôle d'adjoint à l'urbanisme.

En tout cas, il s'est fortement intéressé et impliqué dans ce domaine.

Nous ne pouvons pas continuer à demander à Jean-Pierre de faire un travail d'adjoint et de rester conseiller municipal délégué.

L'urbanisme est une délégation importante pour une ville comme Sin le Noble.

Jean-François ?

M. VAN NIEUWENHUYSE : Cela nous fait plaisir, comme ça nous savons quand même que Monsieur Cordonnier faisait quelque chose !

M. LE MAIRE : Mais personne ne peut en douter !

M. VAN NIEUWENHUYSE : Oui, mais ce n'était pas la peine de le remplacer à ce moment-là. Maintenant nous savons qu'effectivement, il travaillait, c'est bien !

M. LE MAIRE : Je pense que nous avons voté le nombre d'adjoints, en 2008. Il est juste, aujourd'hui de renouveler ce poste qui nous manque, bien sûr !

Si je réponds bien à ta question, Jean-François, effectivement le poste d'adjoint est important. Guillaume ?

M. KRZYKALA : Monsieur le Maire, comme nous allons le voir dans quelques instants, la commune n'est pas dans une bonne situation financière.

Pour équilibrer notre budget, nous allons devoir faire des efforts et cela au détriment des Sinois et des Sinoises.

Je pense que nous pouvons, nous aussi, personnellement, participer à cet effort, car si nous restons à 8 adjoints, l'enveloppe de nos émoluments sera réduite.

Nous avons, aujourd'hui, la possibilité de montrer à la population que nous sommes des élus responsables. C'est dans cet objectif que je m'abstiendrai pour la nomination d'un 9^{ème} adjoint.

M. LE MAIRE : Bon. C'est un point de vue !

Je ne vais pas aller au-delà, aujourd'hui, car effectivement, il s'agit de voter pour un nombre, de passer de 8 à 9 et de désigner Jean-Pierre Stobiecki dans la 2^{ème} délibération, comme adjoint.

M. KRZYKALA : C'est bien sur le point 1 que je m'exprime actuellement. Le point 2, nous verrons par la suite s'il faut le faire ou pas, suivant le vote, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Est-ce qu'il y a d'autres remarques sur ce passage de 8 à 9 adjoints ?

Je vous propose de passer au vote, je compte avec les pouvoirs.

Qui est pour : 15

Qui est contre : 0

Qui s'abstient : 16.

Donc, le 9^{ème} adjoint est créé. Nous pouvons passer à la nomination, à la désignation de ce 9^{ème} adjoint, à l'élection, puisqu'évidemment, il s'agit de procéder à l'élection de l'élu que je vais vous présenter.

I.2. Election d'un nouvel adjoint au Maire.

M. LE MAIRE : Je vous propose de nommer Jean-Pierre Stobiecki adjoint.

Est-ce qu'il y a d'autres candidatures ?

Non, pas d'autre candidature que celle de Jean-Pierre Stobiecki ?

Je vous propose de procéder à un vote à bulletin secret concernant l'élection et la désignation de Jean-Pierre Stobiecki.

Est-ce que vous avez tous un bulletin devant vous ? Oui.

Je vous laisse le temps, évidemment, de noter, et puis Emilie va procéder à l'appel dans quelques instants en suivant la liste et sans oublier les pouvoirs.

Quelqu'un va passer avec une urne ?

Pour les élus qui souhaitent, évidemment, un isolement pour voter en toute discrétion, un isolement est installé dans l'espace Kijno.

M. CHOTIN : Je n'ai pas bien entendu, pouvez-vous répéter le résultat du vote précédent, concernant l'augmentation du nombre des adjoints ?

M. LE MAIRE :

15 pour.

0 contre.

16 abstentions. Effectivement, il y a 2 absents, c'est bien ça, cela fait 33.

Mme MASCLÉ : Vous êtes loin d'obtenir une majorité sur ce vote, Monsieur le Maire.

Tout à l'heure, je parlais de dissension...

M. LE MAIRE : Oui, mais est-ce que cela empêche les uns et les autres d'avoir un avis ? Si vous pensez que c'est sujet à dissension, libre à vous de penser cela !

Guillaume ?

M. KRZYKALA : Oui, quand même, je n'aime pas que nous utilisions un peu les votes de certains pour dire qu'il y a un problème dans la majorité, il n'y a aucun problème là-dessus. Il y a des choix qui sont faits, nous sommes là pour en discuter.

Après, chacun donne son avis. Nous ne sommes pas tous derrière un leader parce que c'est comme cela. Nous avons chacun notre opinion sur certains points. Aujourd'hui, à l'ordre du jour, donc nous nous exprimons. Mais cela n'enlève rien à ce que nous sommes, c'est-à-dire une majorité de gauche, avec comme responsable Monsieur le Maire. Nous le soutenons et sur certains points, nous ne sommes pas d'accord, mais c'est ce que nous appelons la démocratie.

M. LE MAIRE : Ce poste peut être créé.

Je vais demander à Emilie de procéder à l'appel ?

.../... (Appel)

M. LE MAIRE : Je propose à Emilie de dépouiller et une personne de chaque groupe s'il le souhaite. Cela se fait devant vous.

Mme MARTINS : J'ai 8 blancs et 23 «Jean-Pierre ».

M. LE MAIRE : Merci Emilie. Voilà, Jean-Pierre, 23 voix pour et 8 blancs sur 31 votants. Je crois que nous pouvons l'applaudir.

II.1 - Débat d'orientation budgétaire 2013.

M. LE MAIRE : Je vous propose de passer tout de suite aux affaires financières où le point est essentiellement sur le débat d'orientation budgétaire qui va nous être présenté par Philippe Réant.

M. REANT : Bonsoir à tout le monde.

Vraiment désolé, vous ne pourrez pas voir les « camemberts » qui ont été faits par notre chef de service, c'est bien dommage.

Le budget 2013 sera marqué par la conduite de chantiers d'envergure exceptionnelle.

En effet, outre la création de vestiaires et de sanitaires à la Salle Carnot, l'installation de bâtiments modulaires à l'école de la Sucrerie et l'éclairage du Pont de Sin, c'est surtout vers la rénovation urbaine et notamment la construction du groupe scolaire du Raquet que doivent se concentrer tous les efforts en matière d'investissement.

Ce budget est à construire dans un contexte difficile.

Dans un objectif de réduction des déficits publics, l'Etat a confirmé le gel des dotations en 2013 ainsi que leur baisse significative en 2014 et en 2015 (3 milliards sur 2 ans d'après la Gazette des Communes). Par ailleurs, la volonté de la municipalité de ne pas alourdir la fiscalité envers les ménages contribuera à resserrer les marges de manœuvre.

Endettement.

La ville n'a pas emprunté en 2011, ni en 2012. En effet, l'emprunt à obtenir en 2012 auprès de la Caisse des Dépôts pour la construction du groupe scolaire n'a pu être finalisé au 31 décembre. Son obtention est liée à la signature de l'avenant à la convention de rénovation urbaine, prévue en mars 2013.

De ce fait et par la force des choses, la ville a puisé dans ses dernières ressources et s'est désendettée. L'encours de la dette au 1^{er} janvier 2013 est de 11,6 M€ soit un endettement par habitant de 710 € (contre une moyenne de 935 € pour les communes de la même strate, en 2011).

L'encours de dette est composé de 19 emprunts dont 90 % sont à taux fixe et 10 % à taux variable. La dette est saine, exempte de tout produit structuré.

Cependant, afin de financer ses investissements 2013, la ville devra se rendre avec de nouveaux emprunts, entre 5 et 5,5 M€ en 2013. Des emprunts spécifiques liés aux opérations de rénovation urbaine seront délivrés par la Caisse des Dépôts au taux du livret A (actuellement 1,75 %), plus la marge de 0,60 %, sur 25 ans, pour le groupe scolaire et sur 15 ans pour les voiries.

Pour les investissements hors PRU (Programme de Rénovation Urbaine), la ville devra obtenir des emprunts classiques auprès du secteur bancaire, pour autant que celui-ci veuille répondre favorablement. Je n'ai rien avoué là !

Fiscalité.

La municipalité a décidé de ne pas augmenter les taux d'impôts locaux depuis 2009.

Le produit de la fiscalité évolue donc par la simple augmentation des bases fiscales.

En fonction de l'évolution constatée depuis 2009, il est possible d'estimer le produit des impôts locaux pour l'année 2013, à 4,7 M€.

Il y a un tableau, je vais vous donner les chiffres finaux.

Pour la taxe d'habitation, nous toucherons 2 507 641 €.

En foncier bâti : 2 172 778 €

En foncier non bâti : 29 700 €

Soit un total de 4 710 120 €.

Le rappel des taux communaux moyens nationaux en 2012 :

Taxe habitation en France : 23,83 %
Le foncier bâti : 20,04 %
Le non bâti : 48.79 %.
Nous sommes donc dans la moyenne.

Résultats de la gestion 2012.

Le compte administratif provisoire de 2012, présente un excédent de fonctionnement cumulé de 2 963 990 €, compte tenu de l'indemnité d'assurance pour l'incendie du centre social qui est de 977 853 €.

La section d'investissement présente, quant à elle, un résultat déficitaire du fait de n'avoir pas pu inscrire en recettes le produit des emprunts. Le principe était acté, mais le contrat n'était pas finalisé au 31 décembre.

Après reprise des restes à réaliser en dépenses et en recettes, des sections de fonctionnement et d'investissement, le compte administratif présente donc un résultat final négatif de 1 125 419 €.

Synthèse du compte administratif provisoire 2012.

Je vais simplifier un peu.

En fonctionnement : 16 644 876,86 €

En recettes : 19 046 426,59 €

Un résultat reporté de 562 440,65 €, en recettes.

Total fonctionnement en dépenses : 16 644 876,89 €

En recettes : 19 608 867,24 €

En investissements : 4 245 448,59 €

En recettes : 3 093 855,52 €

Un résultat reporté en dépenses de 871 707,37 €

Ce qui fait, en investissements en dépenses : 5 117 155,96 € pour 3 093 855,52 € ce qui fait l'écart de 1 125 419,23 €.

Malgré le résultat déficitaire d'investissement, les soldes financiers sont en constante amélioration.

Nous voyons qu'en épargne nette, le chiffre est plus facile à appréhender. Nous étions négatifs depuis 3 ans et en 2012, nous sommes positifs : 347 175 €.

Le budget 2013 sera prioritairement axé sur le projet de rénovation urbaine et notamment sur la construction du groupe scolaire qui devrait démarrer au début du 2^{ème} trimestre, pour se terminer au 4^{ème} trimestre 2014, si la ville a la certitude de ses financements.

La section de fonctionnement.

Les recettes de fonctionnement 2013.

Les dotations représentent 52,27 %, les impôts et taxes 42,23 %, les produits des services et du domaine, 3,60 %, atténuation de charges, 1,16 % et autres produits de gestion courante, 0,74 %.

La progression des recettes réelles de fonctionnement, hors recettes exceptionnelles, est estimée à 0,85 %.

Dans les dotations, la DGF continue à s'écraser, au prorata des habitants. Seul le produit de la dotation de solidarité urbaine reste dynamique. Son évolution est estimée à 8,75 % au niveau national.

Les dépenses de fonctionnement 2013.

Les dépenses restent constituées, pour près de 65 %, par les frais de personnel. Elles ont été estimées avec une augmentation de 2,73 % par rapport à 2012 en intégrant les chantiers d'insertion et les 6 contrats d'avenir.

Les charges à caractère général augmentent de 4,75 %.

Nous reprenons les camemberts qui présentent la répartition des dépenses de fonctionnement.

La section d'investissement.

L'essentiel des dépenses concernera le projet de rénovation urbaine. Les opérations programmées en 2013 se déclinent comme suit :

- La création de l'axe structurant,
- La création de la rue des 800,
- Aménagement espaces verts
- Démolition du groupe scolaire,
- Démolition du centre social,

- Phase 1 des aménagements,
- Phase 2 des aménagements,
- Jardins familiaux,
- Réhabilitation Matisse,
- Construction du groupe scolaire,
- Mission urbaniste coordonnateur,
- Mission OPCU,
- Mission programmation du groupe scolaire,
- Réhabilitation au bâtiment N Alexia 4.

Tout cela pour un besoin de financement de 5 609 026 €.

Les recettes d'investissement 2013 se composeraient comme suit :

- Du virement de la section de fonctionnement : 725 500 €
- Des excédents de fonctionnements capitalisés : 2 963 990 €
- Du transfert entre sections (dotations aux amortissements et aux provisions)
- Du fonds de compensation de la TVA : 410 000 €
- Des taxes d'urbanisme : 73 000 €
- Du produit des amendes de police : 35 000 €
- Des subventions d'équipement, des produits de cession de patrimoine et du recours à l'emprunt.

Les recettes d'investissement s'élèveraient à 9 798 180 € hors emprunt.

Les dépenses d'investissement 2013 comprendraient :

- Le déficit reporté : 2 023 300 €
- Le remboursement en capital des emprunts 1 300 000 €
- Le programme de rénovation urbaine
- Les reports de 2012 : bâtiments modulaires de l'école de la Sucrierie, les vestiaires de la salle Carnot
- L'éclairage du Pont de Sin (subventionné par le Conseil Général)
- Des propositions nouvelles d'investissement.

Telles que décrites, les dépenses d'investissement réelles, hors propositions nouvelles, s'élèveraient à 14 462 110 €. Un emprunt de 5 M€ est nécessaire pour équilibrer un tel budget.

Les propositions nouvelles devront se limiter à l'évolution réglementaire des logiciels Finances et Ressources Humaines (passage à la dématérialisation au plus tard au 1^{er} janvier 2015), aux gros travaux d'entretien du patrimoine et ne pas excéder 400 000 € pour ne pas alourdir le recours à l'emprunt.

Au cas où la ville emprunterait 5 M€ en 2013, le profil d'évolution de la dette serait le suivant :

Nous passerons de 709,82 € par habitant à 927,91 € par habitant.

Telle que décrite, nous voyons aussi que la capacité de désendettement est légèrement supérieure à 10 ans. Nous passons de 6,73 ans à 11,44 ans et le taux d'endettement passe de 64,77 % à 84,74 %. Il faut rester inférieur à 100 et nous sommes toujours inférieurs à 100.

Telles que décrites, les grandes lignes de cette orientation budgétaire montrent la fragilité des équilibres.

M. LE MAIRE : Merci, Philippe. Y a-t-il des questions, des remarques, des déclarations ?

C'est un débat d'orientation budgétaire. Evidemment cela ne fait pas l'objet d'un vote, mais d'observations.

Madame Lalart ?

Mme LALART : Quelques petites observations. A relire notre déclaration de l'année dernière et à la lecture de votre notice synthétique pour alimenter le débat d'orientation budgétaire de 2013, c'est la routine qui prévaut pour la section de fonctionnement, avec les errements des années précédentes.

Une augmentation de 4,75 % des charges à caractère général, après 5,61 % en 2012 et 6,82 % en 2011.

Les charges de personnel toujours aussi élevées, à hauteur de 65 % du total des dépenses.

Avec des recettes stagnantes dont la progression est estimée à moins de 1 %, il est clair que vous nous conduisez sur le chemin de graves difficultés, après les élections de 2014 et quel qu'en soit le résultat.

Pour l'investissement et l'évolution de l'endettement, la clé de voûte est l'avenant à la convention de rénovation urbaine conclue le 12 juillet 2010, cela fait plus de 31 mois.

Et c'est une obligation pour modifier les conditions financières du plan de rénovation urbaine et obtenir les emprunts nécessaires à la concrétisation.

Vous nous indiquez que cet avenant va enfin être signé en mars 2013.

Il nous semble que dans le respect de la réglementation, mais aussi dans le cadre d'une bonne démocratie locale, un tel document doit être soumis à l'examen, au préalable, du conseil municipal afin qu'il prenne connaissance de son contenu, qu'il en débattre et qu'il vous autorise à le signer.

Cela n'est pas prévu aujourd'hui et le prochain conseil municipal est fixé le 26 mars 2013.

Nous nous interrogeons donc.

Première hypothèse : l'avenant sera-t-il à l'ordre du jour du conseil municipal du 26 mars ? Peut-être signé dans les 3 jours qui suivent les 27, 28 et 29 mars.

Deuxième hypothèse : ou alors, allez-vous, une fois de plus, nous faire le coup de la ratification à posteriori, par votre chambre d'enregistrement ?

Nous faudra-t-il, cette fois, déposer un recours au Tribunal Administratif ?

Merci de votre réponse.

M. LE MAIRE : J'en profite pour dire que le prochain conseil municipal ordinaire, notamment sur le budget primitif, n'aura pas lieu le 26 mars, mais le 9 avril, puisque la loi de finances modificative de 2012, autorise dorénavant à voter les budgets au plus tard le 14 avril de chaque année.

Le conseil municipal ordinaire, budget primitif 2013, est positionné le 9 avril.

Nous aurons certainement des précisions quant au montant des dotations de l'Etat. Nous aurons, là aussi, effectivement, un passage en commission qui nous permettra d'avoir une décision de principe sur l'avenant, même si nous l'avons déjà, cet accord de principe, puisque l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine, ainsi que le Préfet à l'égalité des chances, nous ont donné un avis favorable, je le rappelle, sur ce dossier.

Cela nécessite un montage, c'est l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine, c'est très administratif, très cadré et nous respectons les délais qui nous sont imposés.

Je ne pense pas avoir fait l'impasse sur la rénovation urbaine, de conventions signées en dehors des élus, peut-être, à quelques jours près, mais en tout cas cela n'a jamais été voté à posteriori.

Si nécessaire, effectivement, le fait de repousser ce conseil municipal du 26 mars au 9 avril, si nous étions amenés à délibérer parce que l'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine a besoin d'une délibération, et donc du conseil municipal sur cet avenant, il y aura un conseil municipal extraordinaire. Nous l'avons déjà pratiqué et donc j'inviterai le conseil municipal à se réunir, tout simplement. C'est quelque chose de classique et en rien, étonnant.

Un petit mot sur la masse salariale. Elle peut vous paraître, effectivement, excessive à vos yeux, mais sachez que tous les services de la ville, la crèche, les centres sociaux, la piscine, la restauration, fonctionnent en régie.

Nous ne sous-traitons pratiquement rien au niveau des services à la population.

Si vous voulez comparer une commune comme Sin le Noble à d'autres communes, où effectivement ces services sont sous-traités, forcément chez ces villes, le personnel, les charges du personnel sont moindres.

Florence ?

Mme L'HOSTIS : Je vais vous faire part de l'avis de « Lutte Ouvrière ».

Dans les communes ouvrières comme la nôtre, la situation s'aggrave de plus en plus et je ne vais pas incriminer l'équipe municipale en place, qui fait ce qu'elle peut, avec l'argent qu'elle n'a pas.

Mais justement, la commune essaie désespérément de trouver l'argent dont elle a besoin pour réaliser ce dont la population a besoin et la population de la commune est pauvre, elle s'appauvrit encore plus, à cause des effets de la crise.

Parlons du nouveau groupe scolaire, il est nécessaire, mais son prix n'a cessé d'augmenter, il est multiplié par 3, quasiment.

Dans une commune comme la nôtre où les ressources sont faibles, le système n'offre pas d'autres choix que de s'endetter auprès des banques. C'est ainsi que les banques ont prospéré sur les difficultés de la population. Elles ont tellement spéculé qu'elles ont provoqué une crise dans laquelle nous sommes tous entraînés et nous en arrivons au point où elles ne veulent même plus prêter en prétextant que les communes en déficit représentent un trop grand risque.

Mais ce sont les banques qui sont le premier facteur de risque ; l'Etat les a renflouées à coups de milliards, à fonds perdu, si vous vous en souvenez, c'est Monsieur Sarkozy qui l'avait fait et maintenant que les profits sont de retour, les banques prétendent ne plus vouloir prêter aux communes.

Alors, si le gouvernement avait le souci de l'intérêt général, il s'attaquerait aux banques privées, mais au lieu de les empêcher de nuire, il les favorise comme il favorise les grandes entreprises même celles qui licencient, en leur offrant 20 milliards d'euros.

C'est d'autant plus choquant que ce gouvernement actuel a d'ores et déjà annoncé que les dotations aux communes allaient baisser de 3 milliards dans les deux années à venir.

Pourtant le gouvernement, de l'argent, il en trouve. Pour financer une opération militaire en Afrique. Plus de 7 millions d'euros par jour, voilà ce que cela coûte en plus des vies humaines, tout cela pour sécuriser les mines d'uranium d'Aréva, parce que c'est cela, la vraie raison de cette guerre.

Après l'austérité de droite, nous avons la rigueur de gauche, mais c'est toujours dans le même sens, c'est-à-dire toujours les sacrifices pour la population et les cadeaux pour le patronat.

C'est de pire en pire.

Je reviens à notre commune qui aurait besoin de personnel supplémentaire tant les besoins s'aggravent. Pourtant la commune est incitée à ne pas remplacer ceux qui partent en retraite, elle doit construire, rénover, mais elle ne trouve pas l'argent pour le faire.

Les bénévoles sont débordés et n'arrivent plus à faire face à la misère qui s'installe. Mais la commune n'a pas les moyens de suppléer à ces manques. Le gouvernement du parti socialiste demande une réforme du temps scolaire, d'ailleurs discutable, mais même les communes qui sont gérées par le parti socialiste se défilent parce qu'elles n'ont pas les moyens de faire face.

Le gouvernement veut nous imposer l'austérité et à Lutte Ouvrière, nous ne sommes pas d'accord pour qu'un budget municipal relaye cette volonté de faire payer les travailleurs, en leur imposant des sacrifices supplémentaires. La seule chose à faire c'est lutter pour que les capitalistes payent pour la crise dont ils sont responsables.

M. LE MAIRE : Merci Florence.

D'autres déclarations ?

Madame Masclet.

Mme MASCLET : Monsieur le Maire.

Depuis les mensonges et dissimulations dont vous avez fait preuve, vous et votre adjoint aux finances, lors des conseils municipaux, notamment sur l'affaire de la Courée Douce, nous n'avons plus confiance en vos documents financiers. C'est pourquoi d'ailleurs, nous ne vous avons pas questionné sur les éléments chiffrés que vous avez fournis.

Il y a un an, Monsieur le Maire, lors de ce même débat, vous nous aviez fait des annonces sur la priorité absolue donnée aux dossiers de la rénovation urbaine.

Un an plus tard, nous constatons que rien n'a avancé. L'avenant à la convention, élément pourtant primordial, n'est toujours pas signé et une nouvelle année de retard a été prise.

Comment expliquer que cet avenant prenne deux ans pour être signé quand certains dossiers sont traités très rapidement ? Je rappelle qu'il n'a fallu que trois mois pour vendre la Courée Douce !

La rénovation urbaine serait-elle en panne ?

Ce serait grave, car elle est indispensable. Ce serait grave, car l'attente et l'espoir sont grands, ce serait grave, car vous lui avez sacrifié le reste de la ville.

Légèreté, amateurisme ou calcul politicien, la question se pose.

Y a-t-il là, la concrétisation de ce que beaucoup soupçonnaient, à savoir que le projet est un peu grand pour votre équipe et pour les finances de la commune.

Combiner ce projet à la création d'une ville nouvelle, je veux parler ici du Raquet, qui impacte fortement les finances municipales tellement fragiles, n'est-ce pas là une faute de jugement politique ?

Plus rien ne se fait dans la ville et c'est déjà grave. Mais si la rénovation urbaine devait souffrir de la construction du quartier du Raquet, ça le serait encore plus.

Que dire de la salle Rousseau ? Abandonnée !

Du million d'euros de l'assurance pour l'incendie du centre social ? Confisqué !

Du projet du groupe scolaire ? Revu à la baisse !

Du projet du centre social ? Abandonné !

Certes, Monsieur le Maire, le Douaisis et les Sinois ont besoin de logements, nous sommes d'accord. Mais nombreux sont ceux qui pensent, y compris au sein de votre majorité, que c'est une vitrine que vous essayez de construire.

Nous réitérons, à l'occasion de ce débat, nos inquiétudes sur le fait que la population actuelle est sacrifiée au profit d'un projet pharaonique, sur lequel elle n'a pas été consultée.

Pourtant, votre axe de campagne n'était-il pas, je cite : « à l'exception de la suppression du Pont de Sin, ni projet démesuré, ni grande réalisation, mais simplement l'objectif de réparer l'existant ».

Or, le projet de la suppression du Pont de Sin a vécu le temps d'une promesse et l'existant n'est pas réparé.

Si ce sacrifice de l'existant, avec lequel nous ne sommes pas d'accord était au moins récompensé par une avancée de la rénovation urbaine, ce serait un moindre mal. Mais là aussi, nous sommes bien loin du compte.

Tous les problèmes sont remis « aux calendes grecques ».

Nous évoquions tout à l'heure le calcul politicien. S'agirait-il ici de tout repousser après les prochaines élections municipales de 2014 ?

Comme vous le faites pour le conflit avec les salariés. Comme vous le faites pour la réforme des rythmes scolaires souhaitée par la majorité présidentielle que vous vouliez soutenir d'ailleurs en vous faisant élire député (au passage d'ailleurs, vous étiez prêt, en cas de victoire, à abandonner la ville).

Tout le temps que vous essayez de gagner, c'est en fait du temps perdu pour Sin le Noble et les Sinois et malheureusement, le temps c'est vraiment de l'argent et de l'argent, la ville n'en a plus.

La situation de la ville est, en effet, tellement dramatique d'un point de vue financier que depuis deux ans, il est impossible d'emprunter.

Comme toujours, nous remarquons beaucoup de communication et d'effets d'annonces sur des choses qui, au final, ne se font pas ou dont les échéances sont sans cesse retardées.

Aujourd'hui, le présent nous inquiète, mais que dire du futur ?

Est-ce que l'abandon de la ville depuis 2008, n'impliquera pas la nécessité d'une rénovation urbaine globale et non celle de deux quartiers ?

Nous vous demandons de faire preuve de sens des responsabilités en ne sacrifiant pas définitivement notre commune, votre commune, pour des calculs électoralistes et politiciens.

Plus largement qu'à vous, Monsieur le Maire, c'est à votre majorité que nous nous adressons. Nous vous avons déjà appelé au sursaut républicain à de nombreuses occasions. Ces appels n'ont jusqu'alors jamais été entendus et le maire a toujours pu compter, en toute occasion, sur votre soutien indéfectible.

Mais il n'est jamais trop tard.

Nous savons qu'il n'est pas facile d'émettre une opinion différente, au sein de votre groupe. La manière dont notre groupe est traité, nous éclaire suffisamment. Toutefois, comme nous vous l'avons déjà dit « qui ne dit mot, consent » !

M. LE MAIRE : Quelques réactions de ma part, suite à votre déclaration.

Je crois que vous avez axé votre discours, notamment sur la rénovation urbaine. Ce qui est un peu contradictoire, c'est que vous souhaitez qu'il y ait une rénovation globale sur la ville et vous dites que la rénovation urbaine, aujourd'hui, c'était un enjeu, c'était risqué, etc.

D'une, je rappelle que lorsque nous sommes arrivés en 2008, la rénovation urbaine était à l'abandon ; il n'était plus question, pour l'ancienne majorité, d'aller vers cette rénovation urbaine dont la ville avait tant besoin, je le rappelle.

Je rappelle ici, que nous avons fait un choix. J'estime que ce choix a été décidé d'une manière très raisonnée. L'équipement le plus important et le plus emblématique de cette rénovation urbaine, en dehors des logements, c'était le groupe scolaire.

Je vous invite, Madame Masclat, à aller visiter les écoles des Epis et vous rendre compte de l'état de ces écoles, qui nécessitait obligatoirement une destruction et une reconstruction d'écoles dignes de ce nom.

Voilà, et c'est ce qui a motivé de repartir vers cette rénovation urbaine. La convention a été signée et il nous a fallu 2 ans, 2 ans pour préparer le dossier, 2 ans pour que tous les partenaires signent en juillet 2010.

Nous sommes en février 2013, nous allons dire, à peine 3 ans plus tard. Nous avons, effectivement, présenté un avenant compte tenu de l'état des finances de la ville, qui ne permettait pas d'aller vers un groupe scolaire, dont nous ne voulions pas, parce cela aurait consisté à construire un groupe scolaire, une boîte.

Et nous ne voulions pas reconstruire un équipement de ce type-là, tel que nous avons aujourd'hui, sur le quartier des Epis et il fallait reconstruire un équipement à hauteur de 9 M€, c'était le prix à mettre sur la

table pour avoir un groupe scolaire maternel et primaire, digne de ce nom pour les habitants des Epis et du Raquet.

Je rappelle ici que la rénovation urbaine ne pouvait pas se faire sans le Raquet ; c'était l'une des conditions, imposée par l'agence et l'agence, c'est l'Etat.

Alors, pourquoi c'était imposé ?

D'une, pour provoquer aussi de la mixité vers le Raquet, puisque je rappelle ici, à la résidence des Salamandres, Partenord, 86 logements vont être démolis pour être reconstruits, soit en maisons individuelles, soit en petits collectifs au sein du Raquet, le Raquet, territoire de Sin le Noble et territoire de Douai.

Cela fait partie des conditions de cette convention signée en juillet 2010.

Là aussi, je vous invite à faire le tour des chantiers sur Sin le Noble.

Quand vous dites que le bilan est négatif, je ne sais pas, je n'ai pas l'impression que nous vivons dans la même ville, Madame Masclét, que ce soit en centre-ville, à la Montée, rue Jean Baptiste Lebas, le quartier Saint-Joseph a vu effectivement un quartier qui s'est aéré avec la démolition qui était nécessaire de l'Eglise Saint-Joseph.

Aux Epis, évidemment, vous avez toute une série de constructions. Il est vrai que le quartier des Epis, il est vrai que les habitants de ces quartiers voient les chantiers. Il n'est pas aisé, pour eux, de circuler à travers cette boue, notamment suite aux intempéries que nous subissons depuis quelques semaines. Mais je vous invite à vous y rendre, à faire le tour de la ville et de vous rendre compte... Je pense même que vous étiez là, lors de la revue de projets, le 7 décembre. Vous étiez présente, je crois que vous avez eu un petit aperçu de ce qui avait été fait, de ce qui est en cours et de ce qui est envisagé. Appuyez-vous sur cette revue de projets, pour, effectivement, vous annoncer et faire des annonces de ce genre-là, en disant que la ville ne fait rien, que nous courons à la catastrophe...

Simplement, la rénovation urbaine est financée par nos partenaires, par la ville bien sûr, par la Région, essentiellement, et par l'Etat à travers l'Agence de la Rénovation Urbaine et la Caisse des Dépôts. C'est la Caisse des Dépôts qui nous finance, qui nous fait les emprunts. Et ce n'est pas une banque, ce n'est pas la Société Générale, ce n'est pas la Caisse d'Épargne, c'est bien la Caisse des Dépôts qui apporte les emprunts nécessaires aux travaux de la rénovation urbaine.

La banque, la Caisse des Dépôts, même si aujourd'hui, nous avons un accord de principe et qui date peut-être de novembre, décembre 2012... Quand nous avons consulté, nous avons eu un accord de principe, évidemment conditionné par la signature de cet avenant.

Cela n'empêche que des travaux ont été réalisés. Bien évidemment, pour le groupe scolaire, compte tenu de sa masse de financement, nous attendons les emprunts. N'empêche que des voiries ont été réalisées dans le quartier des Epis.

Allez sur place, devant Matisse, c'est une voirie qui fait partie des nouveaux aménagements dans le cadre de la rénovation urbaine, et nous n'avons pas fait d'emprunt. Donc, ça bouge.

La Maison de Quartier de la Montée, si pour vous ce n'est rien !

Les jardins familiaux, pour vous, si ce n'est rien !

Evidemment, le groupe scolaire a été programmé, en termes de fonctionnement, la gestion urbaine de proximité, en investissement, la phase 1 des aménagements est en cours.

Nous avons toute une équipe qui est en place pour assurer tous ces travaux. En investissement, la démolition de Nicolas Hulot est bien prévue, là aussi, ce sera débloqué dès l'instant où nous avons les financements de la part de la Caisse des Dépôts. La phase 2 des aménagements est prévue cette année, les espaces verts, à la place du centre social, la construction du groupe scolaire qui devrait démarrer mi-2013...

Les opérations avec un démarrage fin 2014-2015, la démolition des écoles qui constituent le groupe scolaire actuel. La construction, et les groupes scolaires c'est Corot, c'est Cézanne et Anne Frank, viendra par la suite dès l'instant où Matisse sera réhabilité pour accueillir les activités du centre social et puis la création de la rue des 800 qui est conditionnée, elle, par la démolition des 86 logements des Salamandres.

Voilà, je ne parle pas effectivement des constructions de Partenord, de Norevie, des aménagements qui sont réalisés à travers le territoire.

Si vous pensez que rien n'est fait, c'est votre avis, partagez le avec qui vous voulez, mais en tout cas, certainement pas avec les élus de la majorité.

Madame Masclét ?

Mme MASCLÉT : Si c'est une priorité, pourquoi l'avenant n'est il toujours pas signé ?

M. LE MAIRE : Je répète, c'est un acte administratif. Nous avons à faire avec une institution qui a son importance, qui gère des milliards d'euros, je dis bien des milliards et donc cela prend du temps. Il y a des allers-retours entre la direction départementale des territoires et de la mer qui se trouve à Douai. Il y a celle de Lille et puis il y a l'agence elle-même. Il y a également le Préfet à l'égalité des chances que nous avons rencontré lors du dernier comité de pilotage qui a eu lieu, ici même, en janvier.

L'avenant ne remet pas du tout en cause la rénovation urbaine. Il appuie sur le fait de nous assurer la part de nos partenaires et c'est ça qui est terrible, notamment du Conseil Régional, de basculer les subventions prévues sur le centre social et l'extension de Jean-Jacques Rousseau, ainsi que sa réhabilitation, sur le groupe scolaire.

Je pense l'avoir dit à maintes reprises, je le redis aujourd'hui, il y a eu ce choix de fait, nous en avons discuté, maintes et maintes fois en conseil municipal.

Je pense que vous ne devez pas être surprise, du choix qui a été fait et débattu dans ce lieu.

Peut-être aussi, pour rassurer tout le monde, lors du dernier comité interministériel de la ville qui a eu lieu mardi dernier, au sein du Gouvernement, une décision a été prise concernant la rénovation urbaine : la date butoir du 31 décembre 2013 est repoussée au 31 décembre 2015.

Evidemment, cela nous permet de souffler, car je peux vous dire que tenir ces délais était un vrai challenge et le fait d'avoir cette annonce, nous permet de souffler dans la durée des travaux, mais aussi dans la partie financement.

Mme MASCLET : Est-ce que le problème ne vient pas aussi de l'erreur de chiffrage qui avait été faite sur le groupe scolaire ?

M. LE MAIRE : Il a été dit, en son temps, là aussi, maintes et maintes fois, que le groupe scolaire avait été sous-estimé en 2007 ou 2006, par l'ancienne majorité.

Et donc la maquette financière qui a été, évidemment acceptée, là aussi, je crois que chacun a sa part de responsabilité, mais la maquette financière était bien figée.

Souvenez-vous, pour celles et ceux qui étaient là, l'agence nationale pour la rénovation urbaine avait demandé de baisser de 2M€ sa part de financement. D'où la suppression de voiries à la Montée, notamment.

Mais il faut le dire et le redire, ce groupe scolaire a été sous-estimé à l'époque. Aujourd'hui, nous avons une estimation qui est réelle, qui colle à l'actualité, d'où la nécessité de générer cet avenant qui conditionne, je le répète une nouvelle fois, des emprunts par la Caisse des Dépôts.

Alors, nous pouvons revenir sur ces erreurs, c'est une erreur qui a eu lieu il y a quelques années. Aujourd'hui, il faut mettre en place des solutions et la solution, elle est là !

Mme MASCLET : Mais pourtant le dossier avait bien été déposé en 2010 ?

Vous êtes arrivé en 2008, donc il y avait moyen, je veux dire, entre temps, de refaire une évaluation ?

M. LE MAIRE : Non, parce que cela a été acté comme d'autres lignes budgétaires. Tout simplement, on m'a demandé de réduire de 19 M€ à 17 M€, la part concernant l'Agence. Je n'ai pas demandé à mes services de revoir la ligne concernant le projet du groupe scolaire.

Mme MASCLET : Par ailleurs, hormis ce projet, il est vrai que nous investissons énormément dans ce projet et qu'envisagez-vous pour le reste de la ville ?

Parce ce que nous avons aussi des voiries à entretenir, etc...

M. LE MAIRE : Je n'ai pas bien entendu, excusez-moi !

Mme MASCLET : Je disais, c'est vrai que nous investissons énormément dans ce projet et qu'est-ce que vous envisagez pour le reste de la ville, aussi ?

M. LE MAIRE : Comme vous l'avez dit, à travers mon programme de 2008, c'était la rénovation urbaine, c'est tout et l'entretien et la réparation des bâtiments publics de la ville. C'est ce qui est fait depuis 2008. Nous nous attachons à rénover toutes les écoles, à les mettre aux normes, l'électricité, alarme incendie, etc., à ce qu'elles soient beaucoup plus accueillantes.

Là aussi, vous étiez là, le 7 décembre. Je vous invite à comparer l'école Jean Jaurès et d'autres écoles avant et après !

Et essentiellement en régie : ce sont les services de la ville, avec l'aide des chantiers d'insertion, SIRFAG et rénovation urbaine, école ANRU, qui font le travail.

C'est l'enjeu principal, essentiel. Nous ne sommes pas en mesure aujourd'hui d'être de front sur tous les points, c'est la rénovation urbaine. Evidemment, si vous faites une voirie, je crois que c'est estimé à 10 000 € du mètre, le mètre linéaire c'est 10 000 €. Il y a 54 kms de voirie communale, dont 80 % sont dans un état désastreux, nous sommes d'accord.

Faites le compte, vous pouvez le mettre dans votre prochain programme et vous tenterez de trouver des financements.

Alors bien sûr, je suis d'accord avec vous, la ville nécessite une rénovation globale. Mais est-ce que vous vous rendez compte des difficultés et de l'énergie à dépenser pour une rénovation de deux quartiers, Epis et la Montée. Epis c'est 4 500 habitants, ce n'est pas rien, 4 500 habitants c'est presque la ville de Dechy. Il a été estimé, en 2008, de relancer la rénovation urbaine sur le quartier des Epis, de la Montée, pour de multiples raisons et c'était nécessaire. Je ne regrette pas ce choix, il était important d'y aller. Forcément, cela passe par les investissements et le fonctionnement que nous assurons pour cette rénovation urbaine, nous ne pouvons pas les mettre sur autre chose.

C'est un choix qui a été fait. Là aussi, je n'ai pas menti à travers mon programme puisque ce qui a été écrit est engagé.

Je peux vous assurer qu'il y a d'autres collectivités pas très loin de chez nous, qui ont démarré, il y a plus de 5 ans, leur rénovation urbaine.

Josyane ?

Mme BRIDOUX : Pour une collectivité, le vote du budget est, bien évidemment, l'acte essentiel. C'est aussi le moment à partir des orientations de définir nos priorités.

Pour comprendre, pour mieux maîtriser nos choix, il convient de revenir sur la situation économique, financière, sociale dans laquelle nous nous trouvons.

L'an dernier, nous espérons que le budget pour 2012, serait le dernier budget contraint et que pour l'année 2013, les choses iraient mieux, que le changement attendu serait au rendez-vous. Force est de constater qu'il n'en est rien.

Ce budget, comme les précédents, s'inscrit dans un contexte de crise et d'austérité.

Comment pourrait-il en être autrement ?

Le Gouvernement élu par une majorité de gauche, a signé, au Conseil Européen, le pacte budgétaire instaurant la règle d'or et accepte le budget d'austérité en continuant à geler les dotations aux collectivités, en attendant de les réduire fortement pour 2014 et 2015 : 1,5 milliard en 2014 et 1,5 milliard en 2015.

Les dotations aux collectivités sont des dépenses publiques utiles. C'est pour cela que toutes les municipalités, et nous en particulier, sont très inquiètes, du gel des dotations et de l'austérité qui s'en suit.

Quelles en seront les conséquences pour notre ville ?

Il n'y a pas le mauvais gel de la droite et le bon gel de la gauche. En ne revenant pas sur les mesures de la droite, le désengagement de l'Etat, la réforme de la taxe professionnelle, cela conduit inévitablement, les collectivités à recourir à plus d'emprunts quand elles le peuvent et/ou à une augmentation des impôts. Cela risque de conduire à une réduction des investissements locaux, porteurs d'emplois.

Les collectivités, dans leur ensemble, génèrent 70 % de l'investissement public et des emplois correspondants, dans le bâtiment notamment.

Dans le même temps, ce sont 20 milliards d'euros de cadeaux aux entreprises qui ont été décidés. Dans ce contexte contraint, notre marge de manœuvre est très courte. Nous nous refusons à augmenter les impôts, tant les ménages de notre commune ont du mal à vivre et même parfois à se soigner. C'est aussi cet argument qui a prévalu à la CAD, qui s'est rangée à la proposition de notre groupe et n'augmentera la taxe d'habitation pour 2013, que de 1 %.

Alors oui, il y aura des choix à faire pour réduire nos dépenses, mais nous avons des priorités.

Continuer l'aide aux associations pour leur fonctionnement, priorité au groupe scolaire dans l'ANRU, nous venons d'en parler longuement, continuer un service public de qualité en optimisant l'accueil et l'accès pour le plus grand nombre.

Notre gestion a été de plus en plus rigoureuse et devra l'être encore plus, compte tenu des dépenses incompressibles de notre budget et de la réforme des rythmes scolaires imposée, mais financée en partie. Si nous affichons un déficit en 2012, c'est parce que nous n'avons pas eu les emprunts pourtant promis par la Caisse des Dépôts et Consignations, en ce qui concerne l'ANRU.

Nous devons afficher l'ambition de maintenir un haut niveau de service public avec les ravages que provoque cette crise. Les services publics locaux sont pour beaucoup de nos concitoyens, absolument essentiels. Les élus communistes et apparentés, souhaitent que la gauche réussisse ici comme au

Gouvernement, mais qu'elle réussisse sur les bases de gauche, c'est-à-dire la justice, la solidarité et l'égalité.

M. LE MAIRE : Merci Josyane. Est-ce qu'il y a d'autres déclarations ?
Je vous propose de passer au point suivant.

III.1 – Renouvellement de la convention TIMP@SS entre le GRETA du Douaisis et le Cyber Centre Citoyen

Mme LEGRAND : Bonsoir à toutes et à tous. Renouvellement de la convention TIMP@SS entre le Greta du Douaisis et le Cyber Centre Citoyen.

Comme chaque année, le Greta du Douaisis conventionne avec le Cyber Centre pour pouvoir donner la possibilité à des personnes, des Sinois, de profiter de 12 modules de 2 heures chacun, pour se former à l'internet et au matériel informatique.

M. LE MAIRE : Madame Jupin ?

Mme JUPIN : Juste une petite observation. Comment se fait-il qu'une convention qui prend effet du 8 octobre 2012 au 31 août 2013, n'est pas encore signée ?

Mme LEGRAND : Chaque année, il y a un décalage de 4 mois. C'est le Greta du Douaisis qui nous envoie les conventions.

M. LE MAIRE : Nous ne pouvons pas laisser les demandeurs dans l'attente d'une signature, surtout que c'est reconductible tous les ans. C'est le retard dû à l'envoi de la convention par le Greta, mais cela n'empêche pas le fonctionnement de TIMP@SS.

Mme JUPIN : Cette convention est quand même signée par le Greta, la convention que nous avons sous les yeux, pas la mairie. Elle est datée du 8 octobre, signée par le Greta et on vous l'envoie seulement maintenant ?

M. LE MAIRE : Oui, sinon je l'aurai signée.

Mme LEGRAND : Nous aurions délibéré avant, nous aurions délibéré quand nous l'avons eue ; nous l'avons eue là, nous délibérons maintenant.

M. LE MAIRE : Sinon, je ne vois pas de bonnes raisons de cacher une convention concernant ce TIMP@SS, qui existe depuis 2008.

M. LEGRAND : Avant 2008, nous signions déjà cette convention.

M. LE MAIRE : Depuis 10 ans. C'est simplement que cette convention est nécessaire pour l'obtention, par le Greta, du financement à 7,25 €. Et cela concerne 12 inscriptions. Il ne faut pas vous fier à la date. Je propose de passer au vote, s'il n'y a pas d'autres remarques ?

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstention ?

Vote, à l'unanimité.

ADOPTE A L'UNANIMITE

III.2 – Bourse de soutien aux stagiaires en formation perfectionnement BAFA, BAFD

Mme LEGRAND : Bourse de soutien aux stagiaires en formation perfectionnement BAFA, BAFD.

Depuis que nous sommes élus, en 2009 et en 2011, ont été mises en place des formations BAFD-BAFA et les années paires donc 2010 et 2012, pour permettre aux jeunes qui passent leur BAFA et œuvrent sur Sin le Noble en stage pratique, d'aller jusqu'au bout de cette formation. Nous nous rendons compte, tous les centres de formation et tous les organismes, qu'en général les jeunes démarrent leur formation, mais malheureusement ne vont pas jusqu'à la troisième partie, c'est-à-dire le perfectionnement.

La municipalité a décidé d'octroyer une subvention de 150 €, au vu d'un justificatif, pour l'obtention de la 3^{ème} partie, le perfectionnement.

En fait, nous vous demandons de délibérer sur cette aide au passage du perfectionnement BAFA, BAFD, pour les jeunes de la commune et cela concerne 20 dossiers, soit une bourse de 3 000 €.

M. LE MAIRE : Madame Lalart ?

Mme LALART : C'est la première année que vous accordez ces 150 € ?

Mme LEGRAND : Nous avons eu 2 formations BAFA BAFD, une en 2009, une en 2011 et nous avons octroyé des bourses BAFA perfectionnement en 2010 et en 2012.

Mme LALART : Dernière petite question. Vous donnez les conditions d'attribution de cette bourse, mais qu'est-ce qu'il en est des critères d'attribution ?

Si vous avez 100 dossiers, comment vous attribuez et qui décide ?

Mme LEGRAND : Nous serions ravis d'avoir 100 dossiers ! Pour l'instant nous n'avons jamais réussi à en avoir 20. En fait, la difficulté est que les jeunes ne vont, malheureusement, en général pas au bout de leur formation. Beaucoup sont formés à la base, il y a une demande.

Malheureusement ensuite, ils font le stage pratique et malheureusement beaucoup abandonnent avant le stage perfectionnement et n'ont jamais l'obtention complète de leur BAFA.

M. LE MAIRE : Madame Lalart et ensuite Jean-Michel Chotin.

Mme LALART : Une petite question : je ne sais pas si vous nous l'aviez déjà signalé, est-ce que vous pourriez nous dire le montant de ces bourses ?

C'est-à-dire que là, nous versons 150€, mais c'est 80%, ...

Je vois que vous mettiez 20% minimum du coût global. Reste obligatoirement ... Est-ce qu'il s'agit de 80 % du montant ?

Mme LEGRAND : Il faut savoir qu'un stage perfectionnement BAFA, il y en a une multitude. C'est pour cela que ça ne se passe pas du tout sur Sin le Noble et que nous laissons libre choix à chaque personne, de choisir le thème de son perfectionnement.

Ils sont multiples et il y en a même qui se passent en région et hors région. Il faut compter entre 400, 500 €, voire même plus parfois quand ce sont des perfectionnements qui sont rattachés à des activités sportives.

Mme LALART : Il serait possible de voir la liste des noms des bénéficiaires ?

Mme LEGRAND : Pas de souci.

M. LE MAIRE : Je réagis, mais si vous demandez la liste c'est par pure connaissance ou ...?

Ce n'est pas le seul service où effectivement nous attribuons. Là, c'est dans le cadre d'un stage de perfectionnement BAFA, BAFD.

Mme LEGRAND : Vous pouvez la voir.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas gênant. Jean-Michel ?

M. CHOTIN : Je suppose que si nous formons tous ces gens, c'est parce que nous en avons besoin. Est-ce que nous leur faisons signer une convention, est-ce qu'ils sont tenus de venir travailler dans nos centres ?

Nous les formons, nous. Nous payons la formation, est-ce qu'ils sont tenus de venir chez nous ou est-ce qu'ils peuvent aller travailler dans d'autres communes ou en colonie de vacances ou des choses comme ça ?

Mme LEGRAND : En général, quand ils passent leur BAFD-BAFA, ils font leur stage pratique avec nous, d'accord ! Et le perfectionnement, en général, leur permet forcément d'avoir leur BAFA complet et il faut savoir que nous travaillons avec eux, d'année en année.

Par contre, il n'y a pas d'obligation parce qu'en général, ce sont des jeunes qui sont en cursus de formations et d'études et il faut savoir que déjà peu ont le BAFA complet. Mais après, si nous les obligeons à revenir travailler chaque année et pendant plusieurs années sur la ville de Sin le Noble, de toute façon, nous aurons forcément des ruptures de convention parce qu'après, dans le cadre de leurs études, elles sont diverses et variées également, c'est un bien, mais de ce fait là, ils partent vers d'autres communes.

En général, les animateurs BAFA qui bénéficient de cette bourse travaillent pour nous et après c'est en général leur vie d'étudiant ou personnelle qui les emmène vers d'autres contrées.

M. LE MAIRE : D'autres remarques sur cette bourse de soutien aux stagiaires BAFA-BAFD ?

Juste avant de procéder au vote pour l'enregistrement, Monsieur Benjamin Dupont donne pouvoir à Anna-Maria Miletto et il est 20 heures.

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstention ? Vote à l'unanimité. Merci.

ADOPTE A L'UNANIMITE

III.3 – Espace Multi accueil Françoise DOLTO

Mme LEGRAND : Espace Multi accueil Françoise Dolto, tarification 2013.

Comme chaque année, la CAF du Nord nous a envoyé les tarifs relatifs à l'accueil des enfants en multi accueil pour l'année 2013. Et là aussi, Madame Lalart, si nous les avons eus avant, nous les aurions votés avant.

M. LE MAIRE : Des questions, des remarques, sur cette délibération ?

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstention.

Vote à l'unanimité. Merci.

ADOPTE A L'UNANIMITE

V.1 – Subvention exceptionnelle au karaté Club Sinois (KCS)

M. CAMPISANO : Nous passons à une subvention exceptionnelle au karaté club sinois, notre association qui évolue au complexe Mercier.

Il vous est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 500 € au Karaté Club Sinois, pour avoir participé au financement de l'organisation des championnats régionaux de karaté qui se sont déroulés le 3 février 2013 à Sin le Noble.

Donc, l'évènement a eu lieu. Ne vous inquiétez pas s'il y a seulement trois lignes, je vais vous expliquer le résultat exceptionnel de cette compétition, qui s'est passée en coupe de la ligue combat et championnat régional.

100 compétiteurs en coupe élite pour les poussins, 51 pour les poussins et pupilles, 17 compétiteurs en espoir, 43 en séniors et 5 équipes en tout pour 208 entrées payantes, 52 arbitres qui étaient là aussi, un monde fou dans la salle.

Pour notre club de karaté, il y avait 10 inscrits et nous avons eu 9 podiums.

Des jeunes de Sin le Noble qui ont pris le podium, 5 pupilles donc, filles qualifiées sur 5, pour la Coupe de France. Combat qui aura lieu à Paris le 11 et 12 mai. Ce sont les petites de chez nous et félicitations pour elles.

2 championnes régionales Elite pupilles, 2 championnes régionales honneur, 1 vice championne régionale honneur et 1 championne régionale élite poussine.

Il fallait le dire parce que c'est un moment aussi important pour vous de connaître les résultats de ce que nous faisons, en sachant que ce week-end encore, d'autres enfants participent en qualification France.

Donc là, il y en a 7 qui sont qualifiés au championnat de France et en coupe de France et qui viennent du Karaté Club de Sin le Noble.

C'était pour l'explication donnée au niveau de la subvention des 1 500 €. Il y avait, dans la salle, plus de 500 personnes, sans compter les personnes qui rentraient et qui sortaient, mais c'était phénoménal. La dépense en résultant sera affectée à l'article 6748 de l'exercice courant.

M. LE MAIRE : Y a-t-il des questions sur cette subvention exceptionnelle qui sera accordée au Karaté Club Sinois ?

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstention.

Vote à l'unanimité. Merci. Le point suivant Vincent.

ADOPTE A L'UNANIMITE

V.2 – Le Karaté Club Sinois. Championnat de ligue, convention et fixation du prix des repas

V.3 – AS Sin Football. Stage de Pâques, convention et fixation du prix des repas

M. CAMPISANO : Le point suivant est le stage de Pâques, et, comme chaque année, depuis que nous sommes là et avant, fixation des prix des repas.

Du 15 au 19 avril 2013, aura lieu un stage destiné aux jeunes footballeurs. Il sera organisé par l'AS Sin Football au stade Bassemont.

Par courrier en date du 27/12/2012, le club a sollicité la fourniture et la livraison de repas préparés par le service de la restauration scolaire pour un effectif d'une soixantaine de repas par jour.

Depuis 2008, le coût du repas a été fixé à 5 € ; nous décidons de le maintenir à 5 €.

Il vous est proposé :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec l'AS Sin Football pour la fourniture et la livraison des repas tel qu'exposé ci-dessus,
- de maintenir le tarif unitaire des repas à 5 € TTC.

La recette en résultant, sera inscrite au budget communal, chapitre 70.

Je me suis trompé de feuille. Je vous demande pardon.

La même chose donc pour le karaté club Sinois, championnat de ligue, donc convention et fixation des repas.

Le championnat de Ligue de Karaté qui avait été organisé le 3 février 2013 par le karaté club Sinois, le club avait sollicité la fourniture et la livraison des repas préparés par le service de la restauration scolaire pour un effectif de repas.

Le coût du repas a été estimé à 5 €.

De la même manière, il vous est proposé :

- de fixer le prix des repas à 5 €,
- d'autoriser, Monsieur le Maire à envoyer le mémoire correspondant aux repas consommés.

La recette en résultant sera inscrite au budget communal, chapitre 70.

J'en profite pour faire une parenthèse au niveau de l'excellent repas servi pour toute cette population du karaté. Nous avons eu des éloges pour notre restaurant scolaire.

M. LE MAIRE : Des remarques, des questions sur ces deux projets de délibération et les repas à 5 € fournis par la ville ?

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstention.

Vote à l'unanimité sur ces deux délibérations.

ADOPTE A L'UNANIMITE

V.4 – Piscine municipale – tarification complémentaire

M. CAMPISANO : Piscine municipale et tarification complémentaire.

La piscine municipale accueille à l'année différents publics, dont les enfants du collège Anatole France. Le collège a minoré sa fréquentation au point de libérer un certain nombre de créneaux désormais possibles

pour répondre favorablement aux demandes d'accueil des groupes scolaires ou d'activités de loisirs des communes extérieures à Sin le Noble.

Il vous est proposé de compléter les tarifs d'accueil à la piscine municipale comme suit, et ce, à compter du 1er mars 2013 :

- Enfants par classe élémentaire hors commune : 4 € par enfant
- Enfants du secondaire (commune et hors commune) : 1 € par enfant
- Enfants du CLSH extérieurs à Sin le Noble : 3,50 € par enfant.

Les recettes en résultant seront affectées au chapitre 70 de l'exercice courant.

Derrière, vous avez, pour mémoire, les tarifs 2012 et 2013.

Vous voyez qu'il y a une petite évolution sur les enfants non sinois en classe élémentaire. En 2012, c'était gratuit et pour les enfants de classe secondaire (commune et hors commune, école publique ou privée sinoise), 0,67 € pour une question de chiffre, cela passe à 1 €.

Les CLSH ville c'est gratuit, ceux qui viennent extérieurs à Sin le Noble : 3,50 €.

Vous allez me poser la question de ce qui fait que 3,50 € et pas 2.80 ou 4 €, c'est tout simplement une moyenne.

Nous avons vu qu'à Douai, ils faisaient 5 €.

Les villes aux alentours faisaient autour de 3,80, 4 €. Donc, nous avons décidé que 4 € était un chiffre parfait, c'est ce qui a été retenu par le bureau municipal.

M. LE MAIRE : Y a-t-il des remarques, des questions sur cette grille tarifaire effective à partir du 1^{er} mars 2013 et qui concerne essentiellement les enfants de classes élémentaires hors commune, les enfants du secondaire Sin, en dehors de Sin et les centres de loisirs extérieurs à Sin le Noble ?

Aucune remarque ? je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstention.

Vote à l'unanimité.

ADOPTE A L'UNANIMITE

V.5 – Subventions supérieures à 23 000 €. Convention avec l'AS Sin Foot

M. CAMPISANO : Les subventions supérieures à 23 000 €. Cela concerne une convention avec l'AS Sin Football.

Par délibération en date du 15 janvier 2013, le conseil municipal a attribué une avance sur subvention à 4 associations dont l'AS Sin Foot.

Les subventions accordées pour un montant supérieur au seuil légal de 23 000 €, doivent faire l'objet d'une convention entre la ville et l'association. C'est ce que définit l'article 10 – alinéa 3, de la loi 2000.321 du 12 avril 2000 et le décret 2001.495 du 6 juin 2001.

C'est le cas pour l'AS Sin Foot qui a reçu, de la part de notre ville, une subvention de 33 000 € en 2012.

Afin de mettre la ville en conformité avec cette règle, il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer, avec l'AS Sin Foot, une convention d'objectifs et de moyens qui va définir l'objet de la subvention, son montant, ainsi que les obligations respectives de la ville et de l'association. De même, elle précisera également les modalités de contrôle de la bonne utilisation de cette subvention.

J'apporte une précision, l'AS Sin Foot ne recevait pas 33 000 € avant. Il y avait une subvention de fonctionnement qui était inférieure à 23 000 €, plus l'attribution d'un contrat d'objectifs qui était inférieur également à 23 000 €.

Les deux réunis, dépassaient la somme et donc nous avons demandé un contrôleur aux comptes au niveau de l'AS Sin, qui a été créé, depuis 5 ans. Il vérifie les données, mais là il y avait, au niveau du Trésor Public, cette faille qu'il fallait combler par une convention qui lie l'association et la ville.

Si vous avez eu le temps de lire un petit peu la convention qui a été écrite sur le recto de la feuille, c'est surtout au niveau de l'argent versé, au niveau de la subvention, des terrains qui sont alloués, des infrastructures qui sont là, des déplacements et pour le bon usage de cette subvention.

C'est tout un ensemble de choses qui a été rappelé au niveau de la loi et nous sommes tenus de la faire approuver et de la faire signer, dès que le conseil municipal l'aura adoptée.

M. LE MAIRE : Madame Masclat ?

Mme MASCLET : Excusez-moi, je n'ai pas très bien compris. C'est la première année que l'AS Sin a une subvention de plus de 23 000 € ?

M. CAMPISANO : Elle a toujours eu plus. En fait, nous lui donnions 18 000 €, plus 15 000 € en contrat d'objectifs. Mais quand nous versions les 18 000 €, le Trésor Public ne faisait pas la difficulté puisque c'était inférieur à 23 000 €.

Et le contrat d'objectifs qui était donné ensuite, c'était toujours en dessous de 23 000 €. L'ensemble des deux n'a jamais posé problème. Maintenant, il faut se plier, donc nous avons demandé aux villes environnantes comment elles agissaient et il fallait signer une convention qui va permettre au Trésor Public de débloquer la somme d'argent.

Mme MASCLET : D'accord, donc il y a un problème de conformité en fait avant ou c'est la première fois que cela se produit ?

M. CAMPISANO : Le contrat d'objectifs avait été annulé donc c'est la première fois où nous avons versé cette somme.

M. LE MAIRE : Le Trésor Public conditionne le versement des subventions à la signature de cette convention, puisque les sommes totales versées à l'association, exceptionnelles et de fonctionnement, sont supérieures à 23 000 €. Effectivement, c'est depuis cette année que le Trésor Public conditionne ce versement, mais nous nous recadrons avec la loi.

M. CHOTIN : C'est aussi la mise à disposition du terrain sportif au club. Si le club ne dépense pas 23 000 €, que se passe-t-il ?

Nous mettons à disposition les installations ? Et nous faisons signer aussi une convention ?

M. CAMPISANO : Dans la convention que nous signons, c'est la convention, un, pour l'attribution de la subvention, deux, pour les installations des infrastructures et également le prêt de véhicules pour les déplacements.

Dans cette convention, nous mettons tout un ensemble de choses pour que l'association travaille en bonne collaboration avec la ville pour ne pas que nous donnions le matériel comme cela.

Mais c'est mieux de faire une convention. D'ailleurs, il serait même préférable de faire une convention avec toutes les associations sportives pour toutes les utilisations de prêts de véhicules. Nous ne l'avons pas encore fait, mais ça, il faudra que nous l'étudions en commission.

M. CHOTIN : Il y a une mise à jour à faire là. Nous l'avons déjà démarrée à un moment, mais nous n'avons pas fini.

M. LE MAIRE : Je crois que Jean-Michel pointe le doigt sur la mise à disposition de tous les équipements sportifs aux associations.

D'autres remarques ? Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstention ?

Vote à l'unanimité. Merci.

ADOpte A L'UNANIMITE

VI – Environnement – Cadre de vie

M. STOBIECKI : Nous retirons la délibération pour avoir un complément d'information concernant l'avenant DALKIA.

M. LE MAIRE : C'est ajourné dans l'attente de compléments d'information concernant cet avenant au marché d'entretien et de maintenance de chauffage, auprès de DALKIA.

VII.1 – Mise en vente de la maison rue Gounod

M. STOBIECKI : Mise en vente de la maison du 174, rue Gounod.

En juillet 2009, la maison n'a pu être vendue suite au désistement d'un certain nombre de candidats. A l'heure actuelle, les différents visiteurs n'ont pas considéré que les conditions offertes (153 000 € + 10 000 € d'honoraires d'agence), soient suffisamment intéressantes.

Pourquoi ? Cette maison n'est pas reliée à l'assainissement collectif et est séparée du garage par un hangar.

Face à l'intérêt de la ville de se dessaisir de cette maison qui sans intérêt fort depuis 2009, il vous est proposé :

- de la remettre en vente au prix de 150 000 € correspondant mieux au prix du marché
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer un mandat de vente auprès des agences Guy HOQUET de Douai, ARCADIM de Douai, SOLEIL de Douai et LOGIHOME de Sin le Noble
- de permettre la négociation de ce bien avec une fourchette de 10 % soit jusqu'à 135 000 €, comme le permet la détermination des prix, 10 % de plus, 10 % de moins.

Ce bien s'étend sur les parcelles BB 603, BB 606 et BB 608, tout est séparé.

M. LE MAIRE : Madame Masclét ?

Mme MASCLÉT : Vous confiez, ici, cette mise en vente à quatre agences immobilières. Or, lors d'un conseil municipal et plus exactement celui du 10 avril 2012, vous avez déclaré page 28 « tout à l'heure, quand nous aborderons les questions orales, j'ai la liste des délibérations qui ont été prises à la fois pour des mises en vente, par exemple chez un notaire. Nous ne passerons pas par des agents immobiliers et ensuite le conseil municipal délibère sur la cession de ce bien communal ».

Alors, mes questions : d'abord, pourquoi décider de faire appel à des agences immobilières aujourd'hui ? Pourquoi 4 agences ? Pourquoi pas une vente par adjudication et pourquoi pas chez un notaire où les frais sont quand même moindres ?

M. LE MAIRE : Pourquoi le choix entre agence et notaire ?

Une agence est apte à vendre un bien. L'avantage, effectivement, c'est que nous l'affichons dans 4 agences qui peuvent augmenter nos chances de vente. Je crois qu'il est important de se débarrasser de cette maison qui a été achetée lors du mandat précédent. C'est tout un ensemble qui avait été acheté, maison et batterie de garages.

La maison est inoccupée depuis sa libération, en mars 2008. Depuis cette date, j'avais tenté d'installer le service de rénovation urbaine dans cette maison, mais je me suis vite rendu compte et notamment le personnel qui avait intégré cette maison, que c'est une maison où il n'y a rien de fonctionnel, il fallait tout installer, c'était envahi de puces, il fallait faire de gros travaux de chauffage, d'assainissement. Finalement, j'ai préféré opter pour la localisation des services de rénovation urbaine, rue Carnot, dans un bâtiment attenant à l'école Carnot.

Voilà, depuis cette date, ce bâtiment est en vente. Il ne trouve pas acheteur pour les raisons que nous venons d'évoquer et pourquoi pas une agence !

Cela devient urgent effectivement, c'est quand même une recette supplémentaire qui serait la bienvenue. Je rappelle que là aussi, cela a été dit en son temps, à maintes reprises, tous les biens qui ont été achetés par la ville aujourd'hui, certains nécessitent d'être revendus puisqu'ils sont inutiles et n'ont aucune destination par la ville.

Mme MASCLÉT : Vous demandez d'autoriser une négociation avec une fourchette de 10 %.

M. LE MAIRE : Non, vous m'autorisez à mettre en vente la maison dans ces 4 agences et à négocier, jusqu'à 10 %, c'est-à-dire de ne pas aller en deçà de 135 000 €.

Mme MASCLÉT : Mais vous pensez que les agences vont se battre, sachant qu'il y a cette marge ? Pourquoi se battre à 150 si nous savons que de toute façon, nous pouvons baisser ?

M. LE MAIRE : J'ai besoin de votre délibération pour négocier ce prix. Sinon je reviendrai vers vous, « écoutez, j'ai eu un acheteur aujourd'hui, il me fait une offre demain, à 140 000 € », c'est un exemple et je réunis le conseil municipal pour délibérer ?

La délibération est bien cadrée, c'est bien de m'autoriser à mettre en vente auprès des 4 agences qui sont nommément décrites dans cette délibération et avec une marge de manœuvre de 10 %.

Mme MASCLÉT : C'est récent le fait qu'elle soit dans une agence, cette maison ?

M. LE MAIRE : Comment ?

Mme MASCLET : C'est récent le fait qu'elle soit dans une agence, cette mise en vente ?

M. LE MAIRE : Non, elle l'était déjà. D'autres remarques sur cette mise en vente de la maison Gounod ?
Je propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstention : 2

Et 4 ne prennent pas part au vote.

Bien, affaire suivante, Jean-Pierre.

ADOPTE

VII.2 – Désaffectation partielle et cession de deux parcelles communales le long du RD 643

M. STOBIECKI : Désaffectation partielle et cession de deux parcelles communales le long de la Route Départementale 643.

Le Conseil Général du Nord a pris la décision de réaliser un giratoire sur la Route Départementale 643 à la hauteur de la route départementale 325, permettant de se rendre à Courchelettes, c'est entre Lidl et la boulangerie Marie Blachère.

Le conseil municipal, par délibération du 27 novembre 2012 avait autorisé la signature d'une convention avec le Département et la ville de Lambres lez Douai pour ce giratoire. Ce giratoire est sur les communes de Sin le Noble et Lambres lez Douai.

Pour mener à bien ce projet, le Conseil Général se trouve dans l'obligation de se rendre propriétaire des parties à détacher des parcelles communales AA n°255 (environ 702 m² sur 989 m²) et AA n°256 (environ 762 m² sur 2847m²).

Ces parcelles sont actuellement à usage d'espace vert. Rappelez-vous, quand vous passez devant ce périphérique intérieur, qui se trouve rue nationale, ce n'est qu'un mont sans aménagement particulier, ce n'est qu'engazonné, rien de plus.

Considérant qu'en vertu de l'article L 3112-1 du Code Général de la propriété des personnes publiques, les biens des personnes publiques qui relèvent de leur domaine public, peuvent être cédés à l'amiable sans déclassement préalable, entre ces personnes publiques lorsqu'ils sont destinés à l'exercice des compétences de la personne publique qui les acquiert et relèveront de son domaine public.

Considérant que la désaffectation et la cession des emprises concernées représentant une superficie totale de l'ordre de 1 464 m² (sous réserve de détermination par un géomètre) n'auront pas pour effet de déstructurer l'espace vert (et je répète qu'il n'y a aucun aménagement particulier)

Ces deux parcelles vont participer à la réalisation d'un équipement de sécurité, ce qui justifie que la transaction se fasse à l'euro symbolique.(Je vous rappelle aujourd'hui que les habitants des Epis traversent la route entre le transformateur et le bassin de rétention, traversent la route nationale sans aucune sécurité.)

Il vous est proposé :

- d'approuver la désaffectation partielle des parcelles AA n°255, AA n°256.
- d'accepter la cession, à l'euro symbolique, des parcelles AA n°255 et AA n°256 au Conseil Général du Nord
- de confier le soin aux services du Conseil Général, de rédiger l'acte de cession sous la forme administrative, de procéder aux formalités hypothécaires et aux divisions cadastrales nécessaires, aux frais du Département
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette désaffectation et à cette transaction.

La recette en résultant sera inscrite au chapitre 77 de l'exercice 2013.

M. LE MAIRE : Et les travaux devraient démarrer dès le beau temps. Jean-François ?

M. VAN NIEUWENHUYSE : Cette portion d'espace vert, dont nous parlons en disant qu'elle n'avait aucune utilité, en fait, elle servait officiellement de mur antibruit, tout au début, pour protéger les habitants des Epis et notamment ceux qui habitent juste derrière, moi, notamment. C'est pour cela que je suis très inquiet, très au fait, notamment du bruit de la route nationale.

Au fur et à mesure des travaux qui ont été faits, par l'eau, nous avons vu cette butte qui baissait de plus en plus.

Est-ce que nous ne pourrions pas, puisque de toute façon vous dites que le Département va en prendre utilisation, mais ne va pas pouvoir en faire quelque chose, demander au Département deux choses : premièrement, être certain qu'il ne la rase pas parce qu'à ce moment-là cette nationale est vraiment très passante, notamment le matin et c'est assez désagréable, mais tant qu'à faire, est-ce qu'il ne pourrait pas la remblayer, la surélever un petit peu ?

M. LE MAIRE : Ce giratoire est un élément de sécurité qui est apporté vis-à-vis de la voie vers Courchelettes. Ça c'est le point essentiel de ce giratoire et le deuxième point est de permettre un piétonnier entre ce boulevard périphérique et le passage de l'autre côté de la départementale.

Demander au Conseil Général de créer une butte, d'une, je pense que ce n'est pas dans « les cartons », ni dans le budget. Cela, j'en suis convaincu et je rappelle ici même que nous avons pris une délibération au mois de janvier où la ville prenait en charge la partie espaces verts et éclairage côté Sin le Noble et espaces verts sur l'entièreté du giratoire, c'est ça Daniel ?

Cela va provoquer un ralentissement et comme ce ne sont pas des stops, ni des feux, nous devrions observer un ralentissement des véhicules, peut-être moins de nuisance sonore, peut-être !

Mais l'intégration d'une butte me paraît difficile à cet endroit-là. En tout cas, ce que je peux te dire Jean-François, c'est que ce ne sera pas le Conseil Général.

Je propose de voir au niveau de l'avenant.

D'autres questions sur cet aménagement, de ce nouveau giratoire sur la RD 643 ?

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstention ?

Vote à l'unanimité. Merci.

ADOpte A L'UNANIMITE

VII.3 – Acquisition d'une parcelle – Rue Notre Dame – Lotissement « la Houlette »

M. STOBIECKI : Acquisition d'une parcelle, rue Notre Dame, Lotissement « La Houlette ».

Afin d'être en mesure d'aménager un accès permettant aux habitants du futur lotissement donnant sur la rue de La Houlette, desservie par la rue Gilbert Demay, de rejoindre la rue Notre Dame, il apparaît nécessaire d'acquérir la parcelle BK n°266 (240 m²). Cette parcelle, issue d'une division effectuée par la SCP Bourgogne – Beaucamp, géomètres experts à Douai, appartient à Madame Maxellende DEBAY-ANACHE.

Cette parcelle libre de toute occupation a été évaluée par le service du Domaine de l'Etat qui a fixé sa valeur à 3 600 €. Quant aux frais de géomètre, leur montant s'élève à 1 182,84 €.

Vu l'article L 1111-1 du Code Général et de la propriété des personnes publiques, qui permet à la commune d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère immobilier ou immobilier.

Vu l'avis de France Domaine, il vous est proposé :

- de vous prononcer en faveur de l'acquisition de la parcelle BK n°266 (240 m²) sur la base de l'évaluation domaniale établie par France Domaine, à savoir 3 600 €
- de prendre en charge les frais de géomètre pour un montant de 1 182,84 € ainsi que les frais de notaire
- de confier à Maître Nicolas Pagniez, Notaire associé, boulevard Paul Hayez à Douai, le soin de rédiger l'acte authentique
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les pièces se rapportant à cette transaction
- de dénommer cette partie de voie, comme la précédente, à savoir rue Gilbert Demay avec un classement dans le domaine public.

M. LE MAIRE : Des questions, des remarques ?

Madame Masclet ?

Mme MAScLET : Quand envisagez-vous de faire les travaux pour créer cette voie puisque nous faisons l'acquisition ?

M. LE MAIRE : Sachez que dans le cadre de ce lotissement, les discussions avaient été entamées avec l'aménageur initial, pour qu'il prenne en compte ce débouché.

Donc, nous étions chargés, nous, d'en faire l'acquisition, c'est ce qu'il vous est proposé. Malheureusement, l'aménageur initial n'est plus celui qui réalise et les accords entre cet aménageur et la ville deviennent caducs.

Toutefois, pour se prémunir de l'avenir et de l'opportunité que nous avons, puisqu'effectivement, la propriétaire a bien compris l'intérêt de ce débouché et nous vend une partie de son terrain au prix qui vous est indiqué.

En fait, nous sommes plus dans l'opportunité d'un futur débouché et ce futur débouché serait réalisé, non pas par l'aménageur actuel, mais par la ville.

En tout cas, je peux vous dire que les discussions ont été prises avec ce nouvel aménageur évidemment et ils n'en tiennent pas compte.

Je vous propose de maintenir l'acquisition de cette parcelle, pour un montant qui a été estimé à 3 600 €.

Je crois qu'il ne faut pas faire l'impasse, justement, de faire l'acquisition de cette parcelle et d'assurer ainsi un débouché, puisque cela a fait l'objet effectivement de discussions lors de la concertation avec les riverains de la rue de la Houlette, notamment.

C'est un petit débouché de 56 mètres linéaires. L'aménageur y propose ce que nous appelons une raquette, juste au débouché, dans le cadre d'un futur débouché.

D'autres remarques ?

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstention ?

Mme BRIDOUX : D'ailleurs, dans le prochain bulletin municipal, nous indiquons qu'il y a un retard parce que les commissions d'attribution devaient avoir lieu en décembre, en janvier, donc les gens s'inquiètent, mais il y a un retard dans le délai de livraison. Cela va arriver, mais dans quelques mois à mon avis.

ADOpte A L'UNANIMITE

VII. 4 – Cession d'une maison d'habitation 66 impasse Malakoff

M. LE MAIRE : Point suivant, Jean-Pierre, Impasse Malakoff.

M. STOBIECKI : Cession d'une maison d'habitation, 66 impasse Malakoff.

Par délibération en date du 9 novembre 2011, le Conseil Municipal avait décidé de mettre en vente un immeuble à usage d'habitation, sis sur la parcelle AT 134, pour une superficie de 45 m² au 66 impasse Malakoff. Cette maison provenait d'une succession vacante et la ville l'avait acquise en 2003.

La ville n'a aucun usage possible de ce bien qui continue à se dégrader.

Il vous est proposé :

- de mettre en vente ce bien au prix de base de l'estimation domaniale, soit 2 700 € (estimation du 21/11/2012)
- de charger l'étude de Maître ALLARD, de la publicité foncière liée à la mise en vente de ce bien
- de charger le bureau municipal de recueillir les candidatures à l'achat, avec le descriptif des projets de réhabilitation
- de repasser ce dossier au Conseil Municipal pour en décider la vente.

M. LE MAIRE : Tout le monde situe l'impasse Malakoff et la maison qui est au bout de cette impasse ? Je ne sais pas si nous sommes en mesure, Jacques, d'afficher ?

C'est dans le dossier ?

M. STOBIECKI : Derrière, il y a le plan.

M. LE MAIRE : Nous avons un plan, mais je crois que le service va vous proposer une vue imagée. C'est bien la maison qui est tout au fond de l'impasse (45 m²).

Il vous est proposé de confier la vente à l'Etude de Maître ALLARD.

Mme Masclet ?

Mme MASCLET : Ce n'est pas une question, mais une remarque, concernant cette délibération. Décidément, Monsieur le Maire, vos projets de délibération concernant les affaires immobilières sont toujours aussi nébuleux. Il s'agit bien, dans le cas d'espèce, de se prononcer sur la mise en vente d'un immeuble et non sur sa cession. Or le titre de votre projet de délibération est bien « cession d'une maison d'habitation ». Vous semblez donc confondre mise en vente et cession, malgré votre tentative d'explication lors du conseil municipal, dois-je le rappeler, du 10 avril 2012, auquel je vous renvoie. Il me semble que vous n'avez toujours pas assimilé ces notions de mise en vente et cession puisque vous avez chargé l'Etude de Maître Allard des formalités de publicité foncière. Sachez, Monsieur le Maire, que la publicité foncière est celle qui a pour objet d'informer les tiers de toute transmission de propriété d'un bien immobilier et elle est assurée par les conservations des hypothèques. Cette formalité est donc postérieure à la signature de l'acte authentique de vente. On ne peut donc pas ici parler de formalité de publicité, mais de formalité de publicité en vue de recherche d'acquéreur. Je m'étonne de cette méconnaissance sachant que vous êtes le 11^{ème} vice-président de la CAD, chargé des acquisitions immobilières et de droit réel et aussi des cessions immobilières ou de droit réel immobilier ne se rapportant pas au développement économique, dans la zone de l'écoquartier.

M. LE MAIRE : Bien. Il vous est proposé au travers de cette délibération, de confier à Maître Allard, la vente de cette maison et d'en faire la publicité. Je vous propose au lieu de mettre « cession », de mettre « mise en vente ». Comme la délibération précédente, il s'agissait de la mise en vente. On demande un affichage auprès des agences, qui fera l'objet d'une cession.

Mme MASCLET : Sur le terme de publicité foncière, le terme n'est pas juste.

M. LE MAIRE : Nous allons corriger le terme cession et publicité. D'autres remarques ?
Je vous propose de passer au vote de ce bien estimé à 2 700 €.
Qui est pour ?
Qui est contre ?
Abstention ?
2 abstentions et 4 ne prennent pas part au vote.

ADOPTE A LA MAJORITE

VII.5 – Avenant n°3 au marché d'exploitation des installations de chauffage des bâtiments communaux

M. LE MAIRE : Ce point est ajourné.

VII.6 – PRU des Epis – Dénomination des voies

M. STOBIECKI : Par délibérations des 17 juin 2011, 19 juin 2012 et 25 septembre 2012, le conseil municipal a donné un nom aux différentes voies qui desservent les différentes zones du Raquet. Le groupe de travail sur la dénomination des voies a fait différentes propositions et il vous est proposé d'arrêter le nom des voies suivantes, conformément au plan joint.

Avenue de la Liberté, axe nord/sud, CD1, axe structurant qui part du nord de la zone du Raquet et qui rejoint la route départementale 643 à travers la résidence des Epis.

Rue de la Fraternité, voie est/ouest C1, allant de la limite de Sin le Noble à l'axe structurant du Raquet, avenue de la Liberté.

L'avenue Aimé Césaire, axe nord/sud, BC1, allant du périphérique des Epis jusqu'au nord de la zone du Raquet.

Chemin de l'Ecole, périphérique des Epis, 01, pour sa partie piétonne, passant devant le groupe scolaire, vers l'avenue de la liberté.

Dénomination des voies pour rénovation urbaine : c'est la nouvelle voie qui se trouve derrière Jean Jacques Rousseau. Nous vous proposons de l'appeler rue Paul Gauguin. Ceci rappellera aussi l'école Gauguin qui a été démolie ; nous transférons le nom sur la voie.

M. LE MAIRE : Comme quoi, il ne se passe rien sur Sin !
Y a-t-il des remarques sur ces dénominations ?
Je vous propose de passer au vote pour ces deux délibérations.
Qui est pour ?
Contre ?
Abstention ?
Vote à l'unanimité.
Merci.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. STOBIECKI : La prochaine réunion sur la dénomination des voies aura lieu le 13 mars à 17 heures à la mairie.

VII.8 – Signature des marchés pour le groupe scolaire

M. LE MAIRE : Signature des marchés concernant le groupe scolaire.

M. STOBIECKI : Signature des marchés pour le groupe scolaire.

Une mission de maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet Zigzag architecture, dans le but de réaliser le groupe scolaire de la rénovation urbaine sur l'écoquartier du Raquet.

Après étude, l'estimation du projet s'élevait à 8 941 621,33 €, valeur 2011, équivalent à 9 160 691,02 € HT valeur décembre 2012.

En date du 19 octobre 2012, un appel public à concurrence a donc été lancé sur la base des articles 33, 57 à 59 du Code des marchés publics, afin de conclure un marché composé de 16 lots selon la procédure d'appel d'offres ouvert.

Les 5 premiers lots sont regroupés dans le gros œuvre.

Les fondations en passant par les carrelages, la plomberie, sanitaire, la cuisine, les VRD, englobent 16 lots.

Pour le lot 1 à 5, gros œuvre étendu : 2 offres :

- Demathieux et Bard
- Eiffage

Lot 6 : menuiseries intérieures bois : 6 offres.

Lot 7, 7 offres pour les ouvrages en plaques de plâtre et faux plafonds.

Vous les retrouverez là.

La commission d'appel d'offres, réunie le 13 février 2013 a décidé de retenir à l'unanimité :

- la société EIFFAGE pour les lots 1 à 5, gros œuvre étendu, d'un montant de 5 498 726,80 €,
- la société ALEXANDRE pour le lot 6, menuiseries intérieures bois, d'un montant de 355 005,495 €,
- la société MODULE pour le lot 7, ouvrages en plaques de plâtre et faux plafonds, d'un montant de 409 956 €,
- la société ARDECO pour le lot 8, carrelage-faïence, d'un montant de 153 358,57 €,
- la société ARTS, lot 9, revêtements de sol souple, pour un montant de 133 180,50 €,
- la société DUJARDIN pour le lot 10, peintures intérieures et extérieures, d'un montant de 168 007 €,
- la société COOPMAN pour le lot 11, appareil élévateur, pour un montant de 23 500 €,
- la société FARASSE FLUIDE, pour le lot 12, plomberie, sanitaire, chauffage, ventilation, d'un montant de 767 883,10 €,
- la société SANTERNE pour le lot 13, électricité, d'un montant de 620 000 €,
- la société COFRIMO pour le lot 14, cuisines, d'un montant de 58 539,29 €,
- le groupement JEAN LEFEBVRE pour le lot 15, VRD, espaces verts, d'un montant de 646 928,87 €,
- la société JEAN BERNARD, lot 16, aménagement, pour un montant de 280 575 €.

M. LE MAIRE : Y a-t-il des remarques, des questions pour ces attributions de marchés pour le groupe scolaire du Raquet ?

Mme MASCLET : Juste pour dire que nous considérons ce projet de délibération, ici, comme des affaires financières donc par principe, nous nous abstenons, étant donné notre manque de confiance sur tout ce qui relève des affaires financières.

M. LE MAIRE : C'est vrai que tous les investissements sont financiers.
Bien. Nous prenons acte.

M. POULAIN : Il serait bien que vos propos soient transmis au cabinet qui nous a orientés et qui nous a fait voter, tous, pour ce projet et je crois que nous avons ciblé au plus près, Madame Masclat.

M. LE MAIRE : Jean-Michel Chotin fait partie de la commission d'appel d'offres, effectivement. Il a approuvé ces différents marchés. La position du groupe est un refus de participer à l'attribution de ces marchés.

Bien. Y a-t-il d'autres remarques ?

M. CHOTIN : La commission a tous ses moyens, elle a pris sa position, un point c'est tout.

M. LE MAIRE : C'est ce que je dis. La commission s'est réunie pour l'analyse et l'attribution de ces marchés. Ca s'est fait à l'unanimité des membres dont tu faisais partie. C'est tout ce que je dis et le groupe que vous êtes, s'oppose, aujourd'hui, à cette délibération, à la signature de ces marchés, c'est-à-dire à l'attribution de ces marchés aux entreprises qui ont été retenues.

Christian Hiolle donne pouvoir à Jean Pierre Stobiecki et il est 20 h 49.

S'il n'y a pas d'autres questions, remarques, je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstention ?

2 abstentions.

ADOPTE

VIII.1 – Modification des rythmes scolaires

M. LE MAIRE : Nous arrivons aux affaires scolaires.

Mme DEMARECAUX : Bonsoir et merci pour ceux qui ont décidé de rester malgré l'heure avancée.

Une délibération sur la modification des rythmes scolaires.

Le décret 2013-77 du 24 janvier 2013, précise les modalités d'application de la modification des rythmes scolaires dans l'enseignement du premier degré.

Ce décret prévoit la mise en place d'une semaine scolaire de 24 heures d'enseignement répartie sur 9 demi-journées, afin d'alléger la journée d'enseignement.

Les heures d'enseignement sont réparties le lundi, mardi, jeudi, vendredi et mercredi matin, à raison de 5h30 maximum par jour et de 3h30 maximum par demi-journée.

Une dérogation peut exister pour le samedi matin, s'il existe un projet éducatif territorial qui le justifie et qui présente des garanties pédagogiques suffisantes.

L'organisation de la semaine scolaire est décidée par le directeur académique des services de l'Education Nationale, après avis du maire.

L'application de cette modification des rythmes scolaires, pour les élèves des classes de maternelles et élémentaires de Sin le Noble ne va pas sans poser de nombreuses questions d'organisation et a des implications financières non négligeables pour ce qui concerne les activités périscolaires, sportives, culturelles et artistiques.

Même si le taux d'encadrement des activités péri-éducatives devait être assoupli, mettre en œuvre de telles activités pour les 1800 élèves, chaque jour, ne peut se faire sans avoir circonscrit toutes les conséquences en termes de transport, accueil et responsabilité, de personnels à trouver et à mettre en œuvre chaque jour, de locaux et investir pour trouver de vraies activités et des moyens financiers.

Toutes les communes devraient bénéficier d'une dotation de 50 € par élève, à la condition d'appliquer la réforme dès la rentrée 2013, avec un complément de 40 € par élève pour les communes éligibles à la DSU Cible, dotation de solidarité urbaine et à la DSU Cible, dotation de solidarité rurale. Seules ces dernières continueront à bénéficier, en 2014, à hauteur de 45 € par élève.

Cette réponse a été évaluée à plus ou moins, je dirais même plus, à 150 € par élève.

Il vous est proposé de demander au directeur académique des services de l'Education Nationale, comme prévu à l'article 4 du décret, de reporter à la rentrée scolaire 2014, l'application de cette réforme pour toutes les écoles de la ville de Sin le Noble.

M. LE MAIRE : Je crois que vous avez tous compris la position de la ville de Sin le Noble, par rapport à cette réforme des rythmes scolaires.

Nous demandons à l'inspection académique de reporter l'application de cette réforme à 2014.

Mme MASCLET : Par rapport à cette réforme, certaines villes ont mené des concertations avec les enseignants, les écoles et les familles. Est-ce qu'à Sin le Noble des discussions avec les parents ont eu lieu, avec les écoles, par rapport à cette organisation ?

M. LE MAIRE : Il y a eu tout ce flou autour de cette réforme et finalement, le décret est paru très récemment, le 24 janvier 2013. Nous ne pouvions émettre, avant cette date, que des hypothèses, notamment sur les horaires, etc.

Donc, nous ne pouvions bâtir, ni consulter qui que ce soit, à travers ces hypothèses.

Nous avons, uniquement, rencontré les responsables d'établissements scolaires ainsi que Madame Grasset Lavoisy, inspectrice de l'Éducation Nationale sur notre secteur. Chaque directeur a pu s'exprimer sur sa façon de voir ces rythmes scolaires, du lundi, mardi, mercredi matin, jeudi et vendredi.

Simplement, une expression. Nous les avons écoutés. Il n'y en a pas eu d'autres. Si nous avons été dans l'obligation d'appliquer cette réforme en 2013, bien évidemment, nous aurions consulté, par la suite, les familles, les parents d'élèves, déclenché, là aussi, les conseils d'écoles, puisque c'est une obligation d'obtenir leur avis.

Devant cette réforme qui était assez floue en janvier, devant l'incertitude de cette réforme, du bouleversement et notamment des coûts et des délais qui nous sont imposés puisque la réforme, appliquée en 2013, impose une communication aux parents en avril 2013, à la fois pour des raisons de délais, mais surtout et essentiellement pour des raisons de coûts, nous décidons de reporter à l'année prochaine.

Ceci étant dit, moi, personnellement, je pense que cette réforme des rythmes scolaires est nécessaire. Je crois que lorsqu'il y a eu cette annonce des rythmes scolaires, nous étions tous dans la réflexion et nous nous posions la question « pourquoi, dans ce dispositif, rien n'est avancé, notamment sur les vacances » ?

C'est chose faite puisque Vincent Peillon annonce une concertation jusque 2015.

Cela nous donnera du temps, à la fois pour mettre en place les rythmes scolaires à la prochaine rentrée scolaire, c'est-à-dire 2014/2015 et de tenir compte, éventuellement, d'un rétrécissement des vacances d'été, voire même, je m'aventure peut être, sur d'autres vacances ?

C'est l'été uniquement.

Mme DEMARECAUX : La réforme des rythmes scolaires est un chantier de grande ampleur. C'est quelque chose qui demande du travail et de la concertation. Je pense qu'il aurait été complètement irresponsable, en tant que municipalité, de mettre en place les nouveaux rythmes scolaires en 2013 puisque la concertation n'avait pas eu lieu et que nous n'avions pas le temps matériel de faire cette concertation et de faire une concertation de qualité.

Comme on dit, la démocratie demande du temps et la preuve en est, aujourd'hui, avec la mise en place de ces nouveaux rythmes scolaires. C'est surtout le temps et le fait de proposer des activités de qualité qui nous a fait reculer cette date. Quelque part aussi, nous préférons que ce soient d'autres communes qui soient pilotes plutôt que Sin le Noble et pouvoir tirer les conséquences des choses à faire où à ne pas faire, certainement.

Mme MASCLET : Pourtant, vous estimez le coût, que vous nous donnez à 150 € par élève ? A quoi correspondent-ils ?

Mme DEMARECAUX : Ce qui a été calculé, c'est uniquement la masse salariale, les animateurs qui seraient employés pour ce temps périscolaire. Nous devons accueillir, dans un même temps, 1 700 enfants du public avec un taux d'encadrement d'un animateur pour 18 et un pour 14 en maternelle.

Ce qui représenterait, d'après mes calculs, 170 animateurs. Avec la masse salariale, cela fait à peu près 150 € par élève et par année.

C'est uniquement la masse salariale, nous n'avons pas encore chiffré le matériel nécessaire ni le chauffage supplémentaire, les transports supplémentaires par rapport au mercredi matin. C'est uniquement, pour l'instant, de la masse salariale.

Mme L'HOSTIS : Juste une petite remarque, cette réforme, je ne sais pas si elle est nécessaire ou pas. A priori les instits sont pas mal mobilisés contre la façon dont cela s'est fait.

C'est une réforme dont l'Etat ne prend pas la responsabilité et qu'il va reporter sur les communes.

Par contre, je voulais rappeler quelques chiffres, c'est que dans le Nord, il y a 1 école sur 5 qui est en zone d'éducation prioritaire. En 2012, le précédent gouvernement a supprimé 399 postes. Depuis, le nouveau gouvernement n'en a remis que 110 et si nous avons gagné sur le département, 479 élèves en plus, il y a quand même 100 suppressions de classes qui sont prévues.

Là, pour moi, les vraies réformes sont de diminuer les effectifs des classes pour permettre un meilleur enseignement et pour cela, il faut des profs et il faut remplacer les gens malades et voilà. Il faut arrêter de supprimer des classes, au contraire il faut en créer.

Mme MASCLET : Cela aura une incidence sur l'organisation de la restauration scolaire ?

Mme DEMARECAUX : Etant donné que la durée recommandée de la pause méridienne est de 1 heure 30 maximum, c'est quelque chose qui est dans les textes, cela n'aura pas vraiment d'incidence. Tout dépend où nous allons placer l'activité périscolaire, si nous la plaçons en pause méridienne ou si nous la plaçons en pleine journée. Sur la restauration scolaire proprement dite, non. Sur l'activité périscolaire pause méridienne, peut-être.

Mme BRIDOUX : Sur le fond, cela pose quand même deux problèmes. Le problème qu'a soulevé Florence, c'est-à-dire l'Etat décide, les collectivités payent, c'est un vrai problème.

Le deuxième problème est que cela va créer des inégalités très importantes entre les communes qui vont pouvoir offrir des activités de qualité et les communes qui vont faire ce qu'elles peuvent. C'est-à-dire, pas forcément de la non-qualité, mais avec les moyens du bord.

Nous allons vers plus d'inégalité entre les écoles et cela, ce n'est pas bon du tout.

Mme DABONNEVILLE : Effectivement, j'abonde dans le sens de Josyane, on se trouve ici face à la question de l'égalité des chances. L'Education Nationale va quand même, quelque part, se désengager sur une portion du temps scolaire. Tu as parlé, à l'instant, de la diminution des vacances scolaires. Moi, j'aimerais quand même attirer l'attention sur le coût que cela va engendrer. Vous le savez sans doute, les enseignants peuvent paraître avoir beaucoup de vacances, mais ils ne sont pas payés pendant toutes ces vacances.

Je m'explique. Les enseignants sont effectivement payés 10 mois sur 12.

Il s'agit d'un lissage de leur salaire donc ceci va entraîner des coûts pour l'Etat.

M. LE MAIRE : D'autres interventions sur cette réforme des rythmes scolaires, reportée ?

Mme MASCLET : C'est surtout le coût engendré par cette réforme qui vous invite à la renvoyer à 2014 ?

M. LE MAIRE : C'est l'un des éléments.

Mme DEMARECAUX : Ce n'est pas seulement le coût, c'est l'organisation et je pense que nous n'avons pas envie d'essayer les plâtres, nous n'avons pas envie de faire de bricolage au niveau de ces activités. Nous avons envie de faire quelque chose de qualité. Pour que cela profite à l'enfant et l'élève ; c'est la même chose, mais dans différents temps ; dans son intérêt, nous avons vraiment intérêt à mettre des activités de qualité en place et pas de l'occupationnel. Je pense que la volonté de la municipalité n'est pas de faire de l'occupationnel ou de l'accueil périscolaire. Nous sommes vraiment dans une activité qui peut être culturelle, sportive, mais pas dans de la garderie, du collage de gommettes.

M. LE MAIRE : Nous prendrons le temps de bien mettre en place, bien organiser et proposer avant la fin de l'année, notamment, une organisation des rythmes scolaires pour la prochaine rentrée, 2014/2015.

Mme DEMARECAUX : J'abonde dans les propos de Marina, Florence et Josyane sur le fait que nous sommes sur ce que nous appelons notre subvention d'amorçage, pour mettre en place les rythmes scolaires. Nous ne sommes pas sur des subventions qui seront pérennes. Cela, ça me dérange quand même beaucoup.

Au départ, on nous aide à mettre en place et après, on nous laisse un peu tomber.

Quelque part, l'inquiétude que j'ai, mais je crois quelle est partagée par pas mal de mes camarades, nous nous posons la question de quoi nous allons devoir faire le deuil pour mettre en place cela, le deuil des politiques volontaristes que nous avons envers les écoles ; de quoi allons-nous devoir nous déshabiller pour pouvoir mettre en place cette activité périscolaire ?

Actuellement, nous mettons des comforts à disposition des enseignants. C'est-à-dire des animateurs cybercentres, des professeurs d'école de musique qui font des interventions. Est-ce que quelque part, nous n'allons pas devoir nous en priver ?

Ce n'est pas pour l'instant envisagé, mais à long terme, est-ce que nous n'allons pas devoir faire ce deuil, des choses que nous mettons en place de façon volontaire, pour les écoles ?

M. LE MAIRE : Bien. Je vous propose de passer au vote s'il n'y a pas d'autres remarques ?

Qui est pour demander le report ?

Qui est contre ?

Abstention ?

2 abstentions.

ADOPTE

VIII.2 – Subventions exceptionnelles

Mme DEMARECAUX : Les subventions exceptionnelles à l'OCCE de l'école primaire Suzanne Lanoy, à l'OCCE de l'école primaire Jean Jaurès et à l'OCCE de l'école maternelle Jean Jaurès.

La ville est sollicitée pour apporter une participation financière exceptionnelle à la coopérative de l'école primaire Suzanne Lanoy qui doit se rendre, dans le cadre de projet d'école, à l'Assemblée Nationale et au Château de Versailles, le 14 mai 2013. Ce projet concerne 100 élèves de cycle 3, donc CM1, CM2.

L'école primaire Jean Jaurès, pour l'achat d'échiquiers et de boîtes de pièces afin d'initier tous les enfants en classe de CM1 et CM2, aux échecs. L'objectif est d'installer un environnement favorable à l'apprentissage et de développer des attitudes et des aptitudes intellectuelles propices à l'acquisition des compétences du socle commun.

L'école maternelle Jean Jaurès doit se rendre, dans le cadre du projet d'école, au zoo de Maubeuge, le vendredi 3 mai 2013. Ce projet concerne tous les élèves de l'école maternelle, soit 130 enfants.

Il vous est proposé de verser une participation financière de 400 € à l'OCCE de l'école primaire Suzanne Lanoy, 160 € à l'OCCE de l'école primaire Jean Jaurès, 520 € à l'OCCE de l'école maternelle Jean Jaurès.

Les dépenses en résultant seront affectées au chapitre 67-48.

M. LE MAIRE : Y a-t-il des remarques, des questions sur ce projet de délibération qui concernent des subventions exceptionnelles à l'OCCE de ces trois écoles ?

OCCE, c'est l'Office Central de la Coopérative de l'Ecole.

Y a-t-il des remarques, des questions ?

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstention ?

Vote à l'unanimité.

ADOPTE A L'UNANIMITE

VIII.3 – Subventions de fonctionnement aux coopératives scolaires 2013

Mme DEMARECAUX : Subvention de fonctionnement aux coopératives scolaires 2013.

Comme chaque année, il vous est proposé de décider le versement des subventions de fonctionnement suivantes aux coopératives scolaires.

Je ne rappelle pas ce qui a été versé en 2012.

Ecole de la Sucrierie, 328 €.

Ecole maternelle Corot : 394 €.

Ecole primaire Cézanne : 790 €.

Ecole primaire Suzanne Lanoy : 692 €.

Ecole maternelle Suzanne Lanoy : 436 €.

Ecole maternelle Matisse : 405 €.

Ecole Roger Salengro : 634 €.

Ecole Langevin : 368 €.

Ecole primaire Molière : 886 €.
Ecole maternelle Joliot Curie : 484 €.
Ecole primaire Jean Jaurès : 804 €.
Ecole maternelle Jean Jaurès : 464 €.
Pour un total de 6 675 €.
La dépense en résultant sera affectée à l'article 65-74.

M. LE MAIRE : Bien. Y a-t-il des remarques, des questions sur ces subventions par école ?
Je vous propose de passer au vote.
Qui est pour ?
Contre ?
Abstention ?
Tu votes pour Madame Masclét, Jean Michel ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

X.1 – 29^{ème} Printemps Culturel de Sin le Noble – Contrats

Mme DABONNEVILLE : Il s'agit de passer les contrats du 29^{ème} printemps culturel.
Le samedi 11 mai, ouverture du printemps culturel avec YOUSSEUPHA, coût de 20 000 € HT.
Le dimanche 12 mai, DELINQUANTE et GIEDRE, 1200 € et 3000 €.
Le mardi 14 mai, CONSTANCE : coût 10 000 €.
Le mercredi 15, un spectacle pour enfant : PIGALLE, 4000 €.
Le samedi 18 en clôture, CALI, 25 000 €.
Les éléments techniques : son et lumières, la restauration, l'hébergement et les frais de transports, les taxes parafiscales, sont à la charge de la ville, selon les conditions de chaque contrat.
Il vous est proposé de décider la diffusion des spectacles précités et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats à intervenir.

M. LE MAIRE : Des questions, des remarques sur ces contrats ?

Mme MASCLÉT : Une remarque. Tout simplement pour féliciter Madame Dabonneville qui travaille avec moins d'argent, mais qui se débrouille toujours pour nous proposer un programme de qualité.

Mme DABONNEVILLE : Ecoutez, merci. Je partagerai ces félicitations avec le service culturel et également la commission. Merci.

M. LE MAIRE : Je vous propose de passer au vote.
Qui est pour ?
Contre ?
Abstention ?
Vote à l'unanimité.

ADOPTE A L'UNANIMITE

XI.1 – Création d'un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} mars 2013

M. LE MAIRE : Le personnel communal.
La première délibération consiste à créer un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} mars 2013.
C'est un agent titulaire qui a réussi l'examen professionnel d'adjoint technique de première classe. Compte tenu des fonctions exercées au service des espaces verts, il y a lieu de nommer cet agent sur ce grade d'avancement et de supprimer, bien entendu, le poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe.
Il passe de 2^{ème} classe à 1^{ère} classe, à partir du 1^{er} mars.
La délibération consiste à créer le poste et à supprimer l'ancien poste.
Y a-t-il des remarques ?
Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?
Contre ?
Abstention ?
Vote à l'unanimité, merci.

ADOPTE A L'UNANIMITE

XI.2 – Modification de la durée hebdomadaire de travail d'un agent titulaire à temps non complet à compter du 1^{er} mars 2013

M. LE MAIRE : La deuxième concerne la durée hebdomadaire de travail d'un agent titulaire, à temps non complet à partir du 1^{er} mars 2013.

C'est la personne concernée qui a fait part de sa volonté de diminuer son temps de travail et de transformer le poste à 26/35^{ème} et il devient 24,5 /35^{èmes}.

Y a-t-il des remarques, des questions sur cette délibération.

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstention ?

Vote à l'unanimité, merci.

ADOPTE A L'UNANIMITE

XI.3 – Détermination du taux de promotion

M. LE MAIRE : Là, il s'agit de délibérer sur le taux d'avancement qu'il vous est proposé de voter à 100 %.

Le comité technique paritaire, qui a été consulté le 19 décembre 2012, a donné un avis favorable à ce ratio d'avancement à l'échelon spécial, pour tous les grades concernés par ces dispositions et présents dans la collectivité, à compter de l'année 2013.

Les grades qui sont concernés vous sont énumérés dans cette délibération.

C'est appliqué dans toutes les collectivités, communes, EPCI, conseil régional, conseil général, etc.

Y a-t-il des remarques ?

Mme LALART : Pourriez-vous me dire combien d'agents sont concernés ?

M. LE MAIRE : Nous ne savons pas encore. Ce n'est pas à l'instant T, c'est dans le temps. Vous m'autorisez à appliquer le ratio à 100 % pour tous ceux qui sont susceptibles d'obtenir cet échelon, bien sûr.

Y a-t-il des remarques, des questions ?

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstention ?

Vote à l'unanimité, merci.

ADOPTE A L'UNANIMITE

XII.1 – Fonds de Participation aux Habitants – Subvention 2013

M. LE MAIRE : Je vous propose de passer aux points divers. Il y a un FPH, Guillaume.

M. KRZYKALA : Fonds de participation aux habitants, subventions 2013.

Dans le cadre de l'appel à financement 2013 du « Fonds de participations aux habitants », l'association du comité de gestion FPH de Sin le Noble renouvelle sa demande auprès de la Région.

Le fonds de subvention à 70 % maximum par la Région, crédits « politique de la ville » et le reste, 30 % minimum, est couvert par la subvention de la ville.

En 2012, l'association de gestion du Fonds de Participation aux habitants de Sin le Noble a bénéficié du cofinancement Région/Ville d'un montant de 20 219 €. Elle a pu soutenir 30 projets associatifs locaux pour un montant de 19 553,39 €, utilisant, pour ce faire, 5 896 € sur les 6 867 € décidés par la délibération du 21 février 2012.

Afin de permettre à l'association du Comité de gestion du FPH de poursuivre son action, il vous est proposé :

- d'engager la ville à hauteur de 30 % des actions soutenues par le FPH,
- d'attribuer à l'association de gestion du FPH de Sin le Noble, une avance de 4 800 € sur la subvention de fonctionnement attribuée au titre de l'année 2013.

Ce montant sera complété pour atteindre 30 % du montant des opérations réelles, engagées en 2013 et de prévoir cette dépense au budget communal, chapitre 6574.

M. LE MAIRE : Nous réfléchissons sur l'avant-dernier paragraphe, d'attribuer à l'association de gestion du FPH de Sin le Noble, une avance de 4 800 € sur la subvention de fonctionnement attribuée au titre de l'année 2013.

Ce montant de 4 800 € sera complété pour atteindre 30 %, puisqu'effectivement la part dans ce dispositif, c'est 30 % ville et 70 % Région.

Ce montant sera complété par la ville pour atteindre 30 % du montant des opérations réellement engagées en 2013.

En fait, nous donnons bien 4 800 € puisque l'année dernière, nous avons donné beaucoup plus. Cette année, nous ne sommes plus sur une avance que nous compléterons.

En sachant que la première phrase « afin de permettre à l'association du comité de gestion du FPH, de poser son action, il vous est proposé d'engager la ville à hauteur de 30 % des actions soutenues par le FPH », c'est bien dit. Voilà.

Effectivement, dans le deuxième paragraphe « ce montant sera complété pour atteindre 30 % », nous nous engageons toujours à 30 % des actions soutenues par le FPH.

Nous donnons une avance de 4 800 €, mais la phrase qui consiste à dire « ce montant sera complété pour atteindre 30 % du montant... ».

M. KRZYKALA : En fait, nous faisons une avance parce que nous ne connaissons pas le montant que la Région va attribuer, mais nous ne nous engageons à payer que 30 %. C'est tout. La dotation c'est la Région.

M. LE MAIRE : Je vous propose de passer au vote en tenant compte des remarques qui ont été dites.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstention ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

XII.2 – Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

M. LE MAIRE : La deuxième délibération concerne le schéma départemental de coopération intercommunale. Là, le délai étant passé, il nous est demandé de procéder à un vote. Nous n'étions pas obligés de procéder à une délibération puisque par défaut, nous acceptons cette fusion.

Sur le principe, il vous est proposé de renouveler notre accord pour la fusion du SIRFAG et du SIVOM Douai Nord Est au sein de la CAD et que la CAD reprenne les compétences du SIADO qui est le syndicat pour l'eau, tout simplement. Nous avons délibéré le 13 juillet 2011.

Y a-t-il des remarques, des questions sur cette nouvelle délibération ?

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstention ?

Vote à l'unanimité.

ADOPTE A L'UNANIMITE

XII.3 – Nos Quartiers d’Eté 2013 – Subventions exceptionnelles

M. LE MAIRE : Quartiers d’été.

M. KRZYKALA : Nos quartiers d’été 2013, subventions exceptionnelles.

3 associations sinoises vont proposer des animations de quartiers dans le cadre du dispositif « Nos quartiers d’Eté » en 2013.

Pour ces opérations, une aide régionale sera sollicitée au bénéfice de ces associations.

Afin de garantir le bon déroulement de ces trois manifestations, il vous est proposé d’attribuer les subventions suivantes, sous réserve de l’existence de chaque événement.

A l’association du Secours Populaire, pour la fête de la solidarité qui se déroulera le 6 juillet 2013, un montant de 1 000 €.

Au comité des fêtes des Epis, pour leur fête associative qui se déroulera le 14 juillet 2013, la même somme de 1 000 €.

A l’association les Hauts de Sin, pour leur fête de quartier qui aura lieu le 17 et 18 août 2013, 1 000 €.

Je tenais quand même à remercier toutes ces associations d’avoir participé ensemble, à l’élaboration du projet « nos quartiers d’été » envers la Région, pour faire le dossier. Chose qui n’est pas facile. Aussi un remerciement particulier à une autre association qui s’est désistée par rapport à une journée qui était la même journée que le Secours Populaire, car la Région ne permet pas de financer deux associations qui font une activité le même jour.

C’est l’association « Gare au Fou du Puits » qui a décidé de laisser la place au Secours Populaire. Je tiens à le souligner et à la remercier.

M. LE MAIRE : Y a-t-il des remarques, des questions sur ces subventions attribuées dans le cadre de « Nos Quartiers d’Eté » ?

Mme BRIDOUX : Simplement, je ne participe pas au vote puisque je suis concernée par l’une des subventions.

Mme JUPIN : Moi, également.

M. LE MAIRE : Deux personnes ne participent pas au vote, Madame Jupin et Madame Bridoux.

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstention ?

Vote à l’unanimité, merci.

ADOPTE A L’UNANIMITE

XIII.4 – Contrat Urbain de Cohésion Sociale Actions 2013 – Subventions au secteur associatif

M. LE MAIRE : La prochaine concerne les CUCS, actions 2013. C’est un dispositif que nous appliquons depuis que la politique de la ville a été mise en place.

Lors de la séance du 29 janvier, en sous-préfecture, il a été acté par les instances préfectorales ces différentes actions. Vous avez un premier tableau qui concerne les actions portées par des associations et au dos, vous avez les actions portées par la ville.

Les premières actions :

- Ateliers périscolaires, action portée par la MJC – Maison des Arts, 10 000 €. Sachez que lorsque la Ville met 1 €, l’Etat met 1 €.

Si l’Etat met 1 €, rien ne nous empêcherait d’en mettre 2, mais ce n’est pas le principe.

- Résidence d’artiste aux Epis : 23 900 €. 4 000 € apportés par chacune des parties et 15 900 € par l’association qui est l’Hippodrome de Douai.

- Ecole de pêche : 4 500 €, 2 250 chacun.

- Cirque Educatif : 17 000 € dont 5 000 € pour la ville, 5 000 € par l’Etat et 7 000 € apportés sur des fonds propres du Cirque Educatif.

Ce qui nous fait un total pour la ville de 16 250 €.

Ensuite vous avez les actions portées par la ville dont la plus importante est « les pauses méridiennes » pour 103 080 €. C’est la dernière année. Cette pause méridienne fera l’objet d’une demande d’action

CUCS, le relai sera pris par la CAF. 40 000 € par l'Etat et 51 280 €. L'Etat ne met pas plus que 40 000 €. Autre financement, vous avez la CAF pour 11 800 €.

Action : S'orienter dans mon quartier. Cela concerne la rénovation urbaine, 14 000 €. 7 000 € chacun.

Eveil musical : 9 500 €. 4 750 € chacun.

Enfin, Eveil initiation théâtrale, pour 8 000 € avec 4 000 chacun.

Ce qui nous fait un total, pour ces actions portées par la ville, de 67 030 € et le total des différentes actions : 83 280 €.

Y a-t-il des remarques, des questions ?

M. VAN NIEUWENHUYSE : Une résidence d'artiste, c'est quoi ?

M. LE MAIRE : Nous en avons eu une qui a duré 10 ans. Cela veut dire que la personne concernée par cette action est logée dans un des logements mis à disposition par Norevie, aux Couronnes. Il va loger, non pas chez l'habitant, mais aux Epis, durant cette action de 3 mois, jusque fin juin.

Il a déjà commencé son action et actuellement, il est à la MJC.

Mme LOUCHE : Il a commencé début février jusqu'à la fin mai. Il intervient dans différents quartiers, mais surtout aux Epis. Il a d'abord été à l'école, à la MJC, il sera au centre social, il reviendra dans une école et il ira aussi à l'hôpital. Il sera à disposition à la mairie une semaine. Donc, il tourne dans le Douaisis et va devant les habitants, les Sinois. Il s'appelle Julien Aillet et il fait ce que nous appelons du théâtre d'objets. Il fabrique des objets qu'il fait vivre.

Il est subventionné également par l'Hippodrome qui comprend aussi la part de la DRAC.

M. LE MAIRE : D'autres questions sur les actions CUCS 2013 ?

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstention ?

M. CANFIN : Je ne peux pas voter, vu que je suis président des amis du Vivier.

M. LE MAIRE : Très bien. Jacques Canfin peut voter pour l'ensemble des actions CUCS, hormis l'action CUCS portée par l'association l'Ecole de pêche ; il en est le président.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstention ?

Vote à l'unanimité des 30 votants

ADOPTE A L'UNANIMITE

XII.5 – Mise en place de Comités de Quartiers sur les Epis et la Montée

M. LE MAIRE : Il s'agit de demandes de subvention au FITA (Fonds d'initiatives des territoires et de leurs acteurs). Cela concerne la mise en place de comité de quartiers. Nous sommes toujours dans la rénovation urbaine.

Il vous est proposé de délibérer, de se positionner sur une demande de subvention à la Région pour 12 682 €.

La dépense est à 25 363 € et elle concerne essentiellement la mise en place des comités de quartiers dont la concertation a démarré en novembre aux Epis et à la Montée.

Nous avons l'opportunité d'obtenir des financements pour la mise en place de ces comités de quartiers.

Y a-t-il des questions ?

Qui est pour ?

Contre ?

Abstention ?

Vote à l'unanimité.

ADOPTE A L'UNANIMITE

XII.6 – Aménagement de l'espace engazonné de la Maison de quartier Nelson Mandela

M. LE MAIRE : Il vous est demandé de solliciter la Région sur le dispositif de Fonds d'Initiatives des Territoires et de leurs Acteurs (FITA) à hauteur de 5 839 €. La dépense est à 11 678 € et cela concerne l'espace vert de Mandela.

C'est l'occasion de saisir une opportunité pour obtenir des financements.

Il me semble que c'est commencé.

M. POULAIN : Pour aller dans le détail, il y a eu des bouleaux de plantés, des Pyrus et des Koelreuterias. En couvre-sol, nous mettrons des fougères, du lierre et quelques narcisses pour égayer l'ensemble.

M. LE MAIRE : Y a-t-il des questions, des remarques ?

Qui est pour ?

Contre ?

Abstention ?

Vote à l'unanimité. Là aussi, nous demandons une subvention pour investir.

ADOpte A L'UNANIMITE

XII.7 - Autorisation à défendre les intérêts de la ville

M. LE MAIRE : La dernière concerne une autorisation qui consiste à exercer une défense des intérêts de la ville. Je rappelle qu'il s'agit d'un contentieux qui n'a pas été initié par la majorité actuelle, mais qui date de l'ancienne majorité.

Cette affaire est devant les tribunaux et bien évidemment, pour ester en justice, il faut m'autoriser en tant que maire, à ester en justice et vous avez le nom de l'avocat, qui n'a pas changé depuis le début de l'affaire, qui est Maître Eric Bineteau.

Je rappelle que cela concerne l'IEMP et la PFA.

Un bref rappel. L'ancienne majorité avait considéré que l'attribution des différentes primes était une usine à gaz, qu'il fallait réformer tout cela pour n'en faire qu'un seul bloc. Finalement, nous nous sommes retrouvés avec ces différents contentieux qui ressemblent aussi à une usine à gaz. Voilà !

C'est une exigence demandée par Maître Eric Bineteau pour poursuivre cette affaire.

M. KRZYKALA : Cela me paraît difficile de vous autoriser, Monsieur le Maire, dans ce dossier, car, comme je lis « *comme aucune de ces prétentions ne paraît fondée, il vous est proposé...* »

N'ayant pas participé, personnellement et moins le groupe dont je fais partie, aux discussions en aval sur ces contentieux, n'ayant été informé que par des tracts d'un syndicat et par vous-même, après, avec vos services, pour nous expliquer quel était le contentieux, mais il était trop tard, les dossiers étaient déjà déposés.

Donc, je ne peux pas voter cette délibération, je m'abstiendrai, car je n'ai aucun recul et comme je n'ai participé à aucune négociation, je ne me vois pas vous donner l'autorisation pour ces trois autorisations, « *d'autoriser le maire à défendre la ville en justice pour obtenir le rejet de toutes ces demandes, fondées ou pas fondées...* ». Je ne peux rien dire là-dessus.

Le personnel a décidé d'aller en justice parce qu'il n'y avait pas d'aboutissement dans les négociations, je n'ai pas participé, donc aujourd'hui il me paraît un peu ahurissant de vous donner l'aval sur les défenses de ces intérêts.

M. LE MAIRE : En fait, ce problème résulte de l'ancienne majorité qui a voulu tout regrouper. Il en résulte qu'avant 2008, les représentants du personnel et le personnel, évidemment, avaient fait part de leur faire-valoir, qu'ils étaient lésés par rapport à la prime de fin d'année.

Nous avons rétabli cette prime de fin d'année et indemnisé qui de droit. C'est une chose qui a été réglée. Ensuite, sur cet IEMP dont les montants sont estimés à 800 000 €, il m'était impossible de négocier sur un tel montant. Tout simplement. Il n'y a pas eu de négociations sur cet IEMP.

Mais je rappelle, ce n'est pas de mon fait, ni de celui de la majorité actuelle, c'est un dispositif qui a été mis en place par l'ancienne majorité, avant 2008. Nous en subissons les conséquences, car nous avons commencé à payer en 2008.

Là, pour défendre les intérêts de la ville, puisque ce sont bien les intérêts de la ville...

Mme MASCLET : Nous pouvons avoir une idée des sommes qui sont en jeu, au total, pour chaque affaire ?

M. LE MAIRE : Les chiffres exacts ne sont pas connus. Il y a des estimations qui sont faites par chaque partie. Donc, nous arrivons à une somme qui est d'environ 800 000 €.

Mme MASCLET : Je poursuis mon questionnement. Est-il exact que lorsque vous étiez conseiller municipal d'opposition, vous encourageiez les syndicats à ester en justice contre la précédente majorité, sur ces mêmes affaires et que vous avez soutenu les syndicats financièrement, avant 2008, sur l'affaire de la PFA ?

M. LE MAIRE : Bien sûr, c'était injuste. Je maintiens que ce dispositif, cette modification des différentes primes, a été modifié par l'ancienne majorité et c'était injuste. Les employés ont été lésés.

Mme MASCLET : Alors, pourquoi, aujourd'hui, aller en justice ? Comment n'arrivez-vous pas à résoudre ce problème ?

M. LE MAIRE : Ecoutez, si vous avez une solution à m'apporter... Vous, votre avis, c'est quoi ?

Mme MASCLET : Ce n'est pas mon avis qui compte, c'est à vous que je pose les questions.

M. LE MAIRE : Vous connaissez mon avis, ma position est que je demande au conseil municipal de délibérer sur cette proposition et de demander à Maître Eric Bineteau de poursuivre l'affaire.

Mme MASCLET : Je ne comprends pas la motivation.

M. LE MAIRE : Je répète, c'est l'intérêt de la ville. Aujourd'hui, vous connaissez ma position. Ma demande est là. Vous connaissez ma position aussi à l'époque, qui consistait de soutenir les employés de la ville. Effectivement, ce dispositif qui a été mis en place par l'ancienne majorité, lésait les employés.

Nous sommes appelés à rétablir la PFA, là aussi, cela a fait l'objet d'un jugement du tribunal, qui donnait raison aux employés et nous avons indemnisé les employés lésés.

Il y a un autre contentieux aujourd'hui qui est levé et qui est mis au-devant de la scène par le personnel, considéré comme lésé et compte tenu des sommes, je n'ai pas d'autre moyen. Le tribunal décidera si les employés ont raison ou tort. S'il juge qu'ils ont raison, la ville devra payer. Si le tribunal juge que les employés n'ont pas raison, nous en resterons là.

Je n'en sais rien aujourd'hui. Je ne peux pas préjuger de la décision du tribunal.

Mme MASCLET : Moi, ce que je ne comprends pas, c'est que vous dites que c'est l'intérêt de la ville qui vous intéresse ; donc cela veut dire qu'à l'époque ce n'était pas l'intérêt de la ville qui vous intéressait, quand vous étiez dans l'opposition ?

M. LE MAIRE : Il a été démontré qu'ils ont été lésés. J'ai soutenu les employés de la ville dans leur démarche. Cela s'est réglé une fois élu et ensuite pour la PFA.

Ensuite, cette IEMP a été mise au-devant de la scène et compte tenu des sommes, qui ne sont pas négociables en l'état...

Mme MASCLET : La PFA concerne tous les employés. Sommes-nous d'accord ? Oui.

A l'époque, combien d'employés vont en justice ?

M. LE MAIRE : 70

Mme MASCLET : J'ai l'impression, moi, en fait, dans votre raisonnement, ce qui me dérange énormément, vous considérez que seuls les 70 qui sont allés en justice, sont les seuls à avoir été lésés. Donc, les autres ne l'ont pas été.

Mme BRIDOUX : Si, puisque nous avons remis la PFA à tout le monde.

Mme MASCLET : Mais ils ont récupéré un arriéré, nous sommes bien d'accord ? Ou pas ?

M. LE MAIRE : Oui, c'est un accord qui a été passé avec les syndicats.

Mme MASCLET : Pourquoi, aujourd'hui, il y a encore conflit ? C'est bien qu'il y a un souci.

M. LE MAIRE : Par rapport à l'IEMP, c'est surtout l'IEMP.

Mme MASCLET : Je vois « l'indemnité d'exercice de missions des préfectures, l'indemnité IAT et la PFA. Cela veut dire que la PFA, vous dites que vous l'avez rétablie. Or voilà, ça fait toujours partie des conflits. C'est bien qu'il y a encore des soucis, aujourd'hui, autour de cette PFA.

Je me pose des questions parce que des choses sur lesquelles vous vous êtes opposés à un certain moment, vous avez soutenu, à l'époque les employés et aujourd'hui, voilà ...

A l'époque vous étiez dans l'opposition, vous souteniez. Aujourd'hui, vous dites que c'est l'intérêt de la ville, en fait, que l'on aille en justice. C'est comme cela que je comprends les choses.

M. LE MAIRE : L'intérêt de la ville, je crois qu'il peut se comprendre compte tenu de la somme. Il nous faut un jugement pour justifier cette dépense. Comment, aujourd'hui, je peux être amené ou alors vous allez m'autoriser à verser 800 000 €, comme ça ?

Est-ce que vous m'autorisez à verser 800 000 € ?

Madame Masplet ?

Mme MASCLET : Ce n'est pas ma question.

M. LE MAIRE : Je vous ai répondu.

Mme MASCLET : Vous répondez à la question en posant une autre question, nous pouvons tourner en rond comme ça toute la soirée.

M. CAMPISANO : C'est vrai que, pendant la période préélectorale, nous avons négocié et nous avons entendu les syndicats. Nous étions opposés à la non-attribution de cette prime. C'est vrai que nous avons dit qu'il serait bien, quand même, de faire en sorte de pouvoir contenter le personnel au plus vite. A l'époque, nous ne parlions pas de 800 000 €, mais de 300 000 €. Je me rappelle de cette somme-là.

Je me rappelle également de discussions sur lesquelles il n'y avait pas de TVA, car il y avait les tickets restaurants, nous pouvions faire aussi avec des bons de vacances, etc, pour alléger la somme pour la ville. Je me souviens de cela.

Moi, mon avis n'a pas changé depuis.

Quand nous disons que les prétentions ne paraissent pas fondées à la ville, sincèrement, j'ai du mal aussi, car à l'époque c'était fondé et nous aurions dû régler ce problème au plus vite. C'est ma position donc je m'abstiendrai également du vote à titre personnel.

Mme MASCLET : Je terminerai, je n'ai plus de question et je terminerai simplement par une déclaration. Nous l'avons déjà déclaré ici, lors de précédents débats relatifs à ce sujet, il nous est impossible de prendre position sur le fond, étant donné l'opacité qui entoure cette question et le manque d'informations à notre disposition. Nous ne prendrons pas part au vote compte tenu du manque de transparence et des éléments contradictoires portés à notre connaissance.

Toutefois, cette affaire est en soi un exemple du mandat en cours, beaucoup de discours de gauche, quand on est dans l'opposition, beaucoup de promesses pendant la campagne électorale, beaucoup de xxxxx en cours de mandat et enfin, beaucoup de manœuvres dilatoires en fin de mandat pour reporter les problèmes après les prochaines élections.

Comment expliquer que du temps où certains d'entre vous étaient dans l'opposition, ils soutenaient les employés en refusant de voter une délibération, pour prendre un avocat contre les agents communaux ?

Comment expliquer le soutien aux employés lors des manifestations, le soutien financier apporté lorsque vous étiez dans l'opposition et les promesses de campagne ?

Combien d'élus de gauche, ici présents, seraient scandalisés, à juste titre, si chez Dunlop ou Renault, les dirigeants refusaient d'appliquer à l'ensemble des salariés, une décision de jurisprudence acquise par certains d'entre eux.

Combien de syndicalistes ici présents, autour de cette table, seraient les fers de lance de la lutte syndicale auprès de leurs camarades sur ce sujet, s'ils étaient employés communaux ?

Nous avons vu récemment, dans la presse, certains d'entre vous, au cœur de luttes syndicales, comment pourriez-vous voter une action en justice contre vos camarades ?

Benjamin Dupont avait ouvert la voie en nous faisant porter, ici, le débat, il y a un an. Nous espérons que certains socialistes se souviendront de cette phrase de François Mitterrand qui disait « on devient socialiste quand on décide de se révolter contre les inégalités et l'exploitation ».

Néanmoins, là, j'en appelle aux deux élus qui sont intervenus, nous nous réjouissons du sursaut républicain de certains en espérant que ce n'est qu'un début.

Il y a un an, nous étions seuls sur cette question, nous sommes heureux d'avoir été entendus en espérant que ce n'est pas uniquement l'approche des élections qui motive ce geste.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Marina ?

Mme DABONNEVILLE : Excusez-moi, j'avais demandé la parole avant, mais tu ne l'avais pas vu.

Tout simplement, je voulais rebondir sur ce qu'avait dit Vincent. J'ai fait part de ma position, tout à l'heure, à mes camarades. Moi, aussi je m'abstiendrai.

M. KRZYKALA : Cela me fait toujours rire d'entendre, de la part de l'opposition, soi-disant constructive, des mots de solidarité, de défense, etc.

Je n'en vois pas beaucoup qui viennent défendre les salariés, aussi bien ici. Ce sont des belles paroles, mais des actes, je voudrais en voir plus ici ou dans la rue ou aux portes des entreprises.

C'est beau les beaux discours, mais les actes, c'est quand même mieux !

M. LE MAIRE : Je vous propose de passer au vote. Après, c'est le vote qui décidera de la suite à donner.

Qui est pour défendre les intérêts de la ville devant ces contentieux ?

13 voix

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

16

Cela fait 29. Ca nous fait bien 31, très bien.

ADOPTE

XIII – Etat des décisions directes

M. LE MAIRE : Je vous propose de passer aux décisions directes.

Avez-vous des questions ?

Aucune ?

XIV – Questions orales

M. LE MAIRE : Je vais commencer par les 7 questions de l'union pour Sin le Noble.

Question 1 :

« *Un article de presse cite la somme de 1 500 € comme étant votre estimation du coût de la cérémonie des vœux. Cette somme nous semble assez faible. Quel est le coût des cadeaux remis, des bouquets de fleurs, des frais de personnel, des cartes de vœux, des frais d'envoi des invitations ?* ».

Cartes de vœux, 400 cartes à 1 € HT ont été commandées aux établissements Busquet, les moins chères du catalogue. Une remise de 10 % a été consentie. Le coût total des cartes de vœux s'est élevé à 435,34 € TTC dont 20 % ont été reversés à la Fondation de France.

Les cartes sont imprimées, recyclées, elles ont toutes été expédiées en tarif lent.

Cérémonie des vœux du personnel : fleurs et cadeaux, 9 médaillés et 5 retraités, 7 bouquets à 15 € ont été commandés ainsi que 5 livres cadeaux à 20 € TTC achetés chez Brunet.

Le buffet concernant la cérémonie des vœux du personnel.

Il a été réalisé par l'atelier adulte du centre social. Le prix revient par personne, si vous voulez les factures, nous pourrions vous les fournir, s'élève à 7,31 €. Ce prix comprend les ingrédients du buffet, nappage, vaisselle etc. C'est l'atelier art floral qui a décoré la salle. Le service a été assuré, bénévolement, par les usagers et quelques membres du personnel. Aucune heure supplémentaire n'a été payée. Le prix des boissons, par personne, s'est élevé à 2,19 €.

Soit sur une base de 200 personnes : 438 €.

Cérémonie des vœux à la population.

La cérémonie a été préparée bénévolement par le service vie associative.

3 bouquets à 25 € ont été commandés, le buffet était composé de petits fours salés et sucrés surgelés commandés par l'intermédiaire du restaurant scolaire, pour 1 088 €.

760 pour les petits fours, 60 pour les fleurs de tables et 266 pour la décoration.

Les prix des boissons : environ 786 €.

Voilà la réponse à la première question qui concerne la cérémonie des vœux qui a fait l'objet d'un article dans la presse, mais je crois que c'était axé sur les petits fours.

Vous avez le détail.

Mme MASCLET : Ce n'était pas du tout à 1 500 €.

M. LE MAIRE : Ce n'était que les vœux à la population ! La question qui a été posée à la personne qui a répondu au téléphone, ce n'était que sur les vœux à la population, sur les petits fours.

Mme MASCLET : Et les cadeaux ?

M. LE MAIRE : C'est tout ce qui a été posé par la journaliste, à la personne qui était au bout du fil. La question était précise.

Mme MASCLET : Sur les cadeaux remis ?

M. LE MAIRE : A qui ? A la cérémonie des vœux ?

Les parures. J'ai la feuille, la parure, nous vous le préciserons, mais c'était environ aux alentours de 1 000 €. C'était un stylo et le porte-clé qui ont été distribués à tous les invités lors de cette manifestation. Le chiffre exact vous sera donné.

Je ne sais pas si j'ai oublié quelque chose ? Madame Masclet ?

Le chauffage ?

Mme MASCLET : J'ai entendu parler de 6 000 €, c'est pour cela.

M. LE MAIRE : Si vous faites le total, nous sommes loin des 6 000 €.

Question n°2 :

« Lors de la cérémonie des vœux, vous avez annoncé l'utilisation, pour la première fois, en janvier 2013, d'une lame de déneigement acquise par la ville en 2011. Des personnes présentes se sont étonnées de ce délai entre l'acquisition et la première utilisation, sachant que des épisodes neigeux importants avaient été constatés en 2011 et 2012. Pourquoi un tel délai ? »

Ce que je peux vous répondre, sur un aspect très factuel, c'est que la lame de déneigement a été livrée le 5 décembre 2011. Elle a été utilisée pour la première fois en décembre 2012, car aucun épisode neigeux ne s'est produit avant. Elle a été utilisée à 7 reprises cet hiver, depuis le 2 décembre 2012.

Peut être qu'il y a un climat dans des quartiers qu'il n'y a pas ailleurs, mais voilà !

Si vous avez connaissance d'épisodes neigeux entre 2011 et 2013, je serais en mesure de répondre, pourquoi le déneigement n'a pas été utilisé. En tout cas, je peux vous dire que c'est très factuel, les sorties sont comptabilisées, il y en a eu 7. Voilà.

Mme MASCLET : Il y a eu 7 sorties en 2012 !

M. LE MAIRE : Le 2 décembre, elle a été utilisée pour la première fois en décembre 2012. Nous avons eu un petit épisode neigeux en 2012. Souvenez-vous et ensuite, nous n'avons pas retrouvé d'épisode neigeux. En tout cas, il n'y en a pas eu avant et pas à ma connaissance, mais je vous répète, si vous avez connaissance... car je suppose que si vous écrivez cela, c'est que des personnes présentes se sont étonnés de ce délai. Sachant que des épisodes neigeux importants avaient été constatés en 2011/2012, je serais curieux de connaître les épisodes neigeux en dehors de ceux que je viens de vous citer.

Là aussi, Madame Masclet...

Troisième question :

« Lors de la campagne électorale, vous aviez promis la création d'un office municipal de la culture et des arts qui pouvait sembler être une excellente idée. Sera-t-il créé ? ».

Non. C'était une idée qui avait été retenue dans notre programme. Il s'est avéré que depuis, nous avons procédé à la création d'un pôle artistique qui regroupe la musique, la danse, le théâtre y compris le chant, la chorale. Nous avons recentré l'activité danse à l'école de musique, car ce n'était pas très convenable d'être installé là-bas. Aujourd'hui, il y a des commissions qui sont mises en place, des groupes de travail qui suffisent à apporter une émulation entre la ville et les différentes associations, je pense notamment à la MJC.

Mme DABONNEVILLE : Oui, en fin de compte, comme on s'était aperçu rapidement quand même que nos finances étaient un peu justes, l'OMCA aurait fonctionné de la même façon que l'OMS.

C'est-à-dire qu'il aurait fallu ajouter des subventions puisqu'elle aurait servi aux associations culturelles et artistiques. Cette idée a été abandonnée puisqu'il y avait des choix à faire.

M. LE MAIRE : Il s'est avéré que ce n'était pas forcément judicieux de créer cet office municipal de la culture et des arts, tel que nous l'avions imaginé.

Mme MASCLET : Ce n'était pas judicieux ou c'était pour des raisons plutôt de finances ?

M. LE MAIRE : Je crois que vous avez eu les explications. Honnêtement, c'est vrai que l'on est sur un programme électoral, donc ...

Mme MASCLET : Fin 2008, c'est plus en cours de route.

M. LE MAIRE : Vous avez eu la réponse.

Quatrième question :

« Lors du dernier conseil, nous avons voté des avances pour 4 clubs. Nous vous avons fait remarquer qu'en septembre dernier à une de nos questions sur des retards de versement occasionnés par des difficultés de trésorerie, il avait été évoqué une avance pour toutes les associations. Beaucoup d'associations sont étonnées de cette situation puisque cette procédure semble avoir été annoncée lors des réunions d'entretiens avec des adjoints. L'OMS a d'ailleurs annulé une de ces réunions en guise de protestation. Pouvons nous avoir des éclaircissements à ce sujet ? ».

Je demande aussi, si l'OMS a vraiment annulé une réunion en guise de protestation ! C'est écrit comme cela, je ne sais pas. Vincent, tu as...

M. CAMPISANO : Je peux répondre. C'est vrai qu'il y avait eu une urgence à un moment donné. L'OMS demandait que les demandes de subventions se fassent pour le 30 novembre, donc tout s'était accéléré, car nous parlions d'avances.

Après, le budget ne permettait plus que l'avance des urgences, il s'est avérée que seuls le basket et le football étaient en urgence. C'est vrai qu'aujourd'hui, l'AS Sin Bassement est en difficulté et nous a demandé quand nous pourrions payer. Mais il fallait la convention et pour le basket, c'est vrai qu'ils ont des déplacements et des sommes extraordinaires à payer, mais de l'ordre de 600 € par match. Donc, les clubs qui ont été en difficultés et qui se sont avancés auprès du service des sports, c'est vrai que c'étaient le basket et le football. Après, il fallait prendre la décision. Il y a un club qui a progressé au niveau du football, parce que ce n'était pas normal de donner aux grands et pas aux petits. C'est vrai, mais la difficulté n'était pas la même que pour les gros clubs.

Après, comme il n'y avait plus d'urgence, il n'y avait plus à faire ce travail où je participe, d'urgence pour pouvoir payer les avances. La réunion a été reculée à mercredi qui arrive. Voilà, c'était simplement cela. Nous n'avions plus à faire la réunion en urgence et même si nous l'avions faite, de toute manière, cela n'aurait rien changé pour les 4 clubs qui ont eu cette avance. Je vous dis ce sont les seuls qui ont réclamé vraiment.

M. LE MAIRE : Effectivement, nous n'avons pas connaissance d'annulation de réunion par l'OMS pour contestation.

Cinquième question :

« Les habitants du quartier du Bivouac se plaignent de façon récurrente de problèmes de nettoyage du quartier, une solution va-t-elle enfin être apportée ? ».

Je pense que ce sont des problèmes de nettoyage par rapport à la propreté, la balayeuse qui ne passe pas ? Vous pouvez préciser votre question ?

M. CHOTIN : C'est la fin des travaux sur la dernière tranche et ces derniers temps, il y avait de la boue partout. Je pense qu'ils sont tenus, en fin de semaine, de faire un nettoyage ?

M. LE MAIRE : Oui, ce sont les travaux dont la maîtrise d'ouvrage est Maisons & Cités.

M. CHOTIN : Les gens marchent dans la boue et ça les gêne beaucoup.

M. LE MAIRE : Pour Jean-Pierre, en fait, au Bivouac, ce sont des problèmes de propreté dus aux différents chantiers. Nous avons notre balayeuse, il y a un programme établi et elle passe dans tous les quartiers y compris dans celui du Bivouac. Comme je n'avais pas des précisions quant à la question, en tous cas, les services passent, hormis peut-être là où il y a des travaux.

M. KRZYKALA : Une précision. Moi aussi, j'ai été interpellé par certains habitants. En fait, c'est à la fin des travaux, c'est-à-dire le vendredi, je pense que la balayeuse doit passer et il y a des jours où elle ne passe pas.

Je sais que nous avons fait la demande directement aux services techniques, qu'ils revoient le jour et qu'ils vérifient si elle était bien passée. Il peut encore y avoir des soucis, mais en tout cas nous avons interpellé les services techniques pour que cela soit vérifié.

M. WANNEPAIN : Je ne suis pas d'accord que ce soit nous qui devrions nettoyer la chaussée alors que c'est l'entreprise qui l'a mise dans cet état !

M. LE MAIRE : Nous obligeons l'entreprise à nettoyer, tout dépend du niveau de la météo, mais c'est au moins, une fois par semaine, c'est-à-dire le vendredi. En tout cas, Jean-Pierre a pris en compte la question.

Sixième question :

« Lors de l'assemblée générale de janvier 2012 de l'association « Solidarité du poilu, vous aviez annoncé une aide pour l'achat d'un ordinateur, indispensable au fonctionnement de cette association, dont les bénévoles effectuent un travail remarquable. Un an après, la promesse est restée lettre morte au grand désarroi des adhérents de cette association, pourquoi ? ».

Elle n'est pas restée morte puisque lors de la dernière assemblée générale, l'association a fait part évidemment de cet achat et ils ont fourni les factures après cette assemblée générale.

Donc il n'y aura pas de subvention exceptionnelle pour l'achat de cet ordinateur puisqu'évidemment cela peut générer un effet boule de neige pour toutes les associations. Donc, nous apporterons une aide équivalente à celle qu'ils ont eue du Conseil Régional et ce sera dans le cadre d'une subvention de fonctionnement, tout simplement.

Je proposerai d'ajouter la valeur de 150 € à la subvention de fonctionnement que nous voterons lors du budget primitif 2013.

Je rappelle que nous avons eu ce genre de débat y compris au Fonds de participation des habitants où effectivement, il était devenu une habitude, pour les associations, de faire une demande pour du matériel électronique, télé, PC, vidéoprojecteur. Nous avons dit « ok », mais à condition de prêter, sauf qu'il est difficile à l'association de prêter du matériel à une autre association, on ne sait jamais comment nous pouvons retrouver ce bien.

Il a été décidé, au FPH, de ne plus procéder à ce genre de financement, c'est toujours délicat.

Septième et dernière question de la part du Groupe Union pour Sin le Noble.

« C'est une nouvelle fois par la Voix du Nord et non en conseil municipal que nous avons appris le passage en zone bleue de la place. Pouvons-nous avoir des informations quant à ce projet, date de mise en place, modalités, procédure de concertation ».

Evidemment, les réponses sont toutes faites, Jean-Pierre.

M. STOBIECKI : Je crois que ce débat est un vieux débat.

Je souhaiterais que vous vous rapprochiez de Jean-Michel qui siège à chaque commission avec nous.

Le débat sur la zone bleue a démarré le 26 janvier 2012, en présence de Jean-Michel, vous regarderez dans le compte rendu, page 2, il y a bien une première amorce de débat sur la possibilité de créer une zone bleue sur la Place Jean Jaurès.

Le 16 février 2012, là, Jean-Michel est excusé, nous reprenions ce point, de nouveau, pour améliorer un peu toute discussion et en prenant en compte toutes les idées de la commission pour aller vers cette zone bleue. Donc débat assez long lors de la commission.

Juin 2012, quelques membres de la commission ont émis que nous étendions la zone bleue à la Rue de Verdun ce qui a été acté dans le PV de réunion et donc nous avons acté d'élargir la zone bleue à la place Jean-Jaurès et à la rue de Verdun.

Donc Jean-Michel était présent à cette réunion aussi.

Le 5 novembre 2012, pareil, mais Jean-Michel était excusé et nous reprenions le débat...

M. LE MAIRE : Non, pas excusé, absent !

M. STOBIECKI : Donc nous reprenions le débat le 5 novembre 2012, car un certain nombre de remarques avait été faites sur les voies de circulation qui longeaient l'école et les commerces en disant que notre plan ne permettait pas une évacuation rapide des camions de livraison, ni des bus scolaires. Donc nous en étions là.

Une prochaine réunion est programmée le 14 mars, avec des plans que nous espérons, cette fois-ci, définitifs. Donc aucune décision à ce jour n'est prise, donc réunion à la commission du 14 mars où nous redébattons de la Place Jean Jaurès et de la rue de Verdun. Nous présentons les plans de stationnement et même nous avons pensé à un petit verdissement de la place, mais tout cela reste à déterminer. Ensuite quand cette commission aura statué, le débat reviendra au bureau municipal, ce qui est logique. Ensuite, il y aura une réunion publique avec les habitants concernés, les commerçants concernés.

Donc, dans le planning, au mieux, les peintures pourraient démarrer, si les conditions atmosphériques le permettent, en avril, nous verrons bien selon les conditions atmosphériques. Il faut d'abord brûler les peintures actuelles et en refaire d'autres.

Ensuite tout cela pour une application en septembre, car nous nous donnons la possibilité, entre mai, juin, il y a la ducasse, juillet et août, de faire une information à la population sur le changement de destination de la place et de la rue de Verdun.

Donc vous voyez bien qu'aujourd'hui, tout cela vous le retrouvez dans les différents PV de réunions, qui sont vus et revus à chaque commission, donc tout figure dans ces PV.

Je demande de relire ces PV.

Il n'y a rien de caché, rien de secret, tous les membres de la commission et même les élus ont ces PV ; donc rien n'est caché à qui que ce soit. Il n'y a aucune volonté de bloquer l'information à qui que ce soit, nous n'en sommes pas là.

Mme MASCLÉ : C'est une information ou une concertation ?

M. STOBIECKI : Une concertation avec la population, mais nous avons déjà commencé.

M. WANNEPAIN : Nous sommes intervenus auprès de certains commerçants pour leur demander si cela allait les satisfaire et j'ai l'impression que lorsque nous leur annonçons cela, ils sont émerveillés. Émerveillés, parce qu'aujourd'hui, vous avez une place ici, vous venez le matin, le soir, allez essayer de faire une prise de sang, il n'y a plus de place pour se garer.

Aujourd'hui, vous avez des voitures qui restent là, la journée, donc c'est pour cela que nous avons décidé de faire une zone bleue, qui, j'espère, sera respectée parce qu'aujourd'hui il y a tellement d'incivilités dans la ville, non seulement sur les papiers, mais aussi sur les trottoirs qui ne sont pas nettoyés lorsqu'il y a de la neige.

Je vais rappeler aussi lorsqu'il y a de la neige sur les trottoirs, vous avez le droit à un PV de 280 €, les gens ne le savent pas.

Chose qui est aussi un problème récurrent, ce sont les descentes d'eaux pluviales des toits où il y a une goutte sur le trottoir qui appartient à l'habitant, mais pas à la ville, ça il faut le savoir aussi.

Tout cela, il faut le mettre en ligne de compte.

Ce sur quoi je veux revenir, c'est sur l'incivilité qu'il y a, aujourd'hui, dans la ville.

M. LE MAIRE : Marie-Françoise ?

Mme LOUCHE : Moi je voulais simplement dire que ce qui m'a gêné beaucoup, c'est en effet que l'on n'apprenne pas par la Voix du Nord mais en conseil municipal. Moi je l'ai appris, ni par la Voix du Nord, ni par le conseil municipal, simplement parce que j'ai assisté à la commission.

Et je suis très étonnée, moi, c'est pareil, je dirige une commission, j'y vois souvent Jean-François et Jean-Michel et je pense que quand il y a le compte rendu, les personnes qui sont absentes, même si elles ne sont pas excusées, ont quand même le compte rendu et après, à l'intérieur du groupe, il peut y avoir une certaine démocratie qui fait que nous en discutons.

M. LE MAIRE : Merci Marie-Françoise.

Mme MASCRET : Les conseils, vos comités, vos commissions, vous nous rappelez sans cesse l'existence, ne sont pas le lieu du débat. Vous discutez d'un certain nombre de choses, je suis désolée, qui ont aussi leur place à un moment donné en conseil municipal !

Que vous le vouliez ou non ! Tout ne se discute pas en commission !

M. LE MAIRE : Votre question n'était pas là !

Votre question : c'est que vous apprenez par la presse, donc la réponse vous a été apportée.

Jean-Pierre Stobecki vous a énuméré le nombre de réunions qui se sont déroulées depuis plus d'un an. Personne aujourd'hui, au sein du conseil municipal, en tant qu'élu ne peut pas ignorer ces travaux. Sinon, vous considérez une nouvelle fois, les commissions, comme quoi, comme rien ?

En tout cas, cela démontre la négligence que vous apportez au travail de ces commissions. Simplement, il a été rappelé, bien évidemment le travail de concertation, ce n'est pas terminé et bien évidemment cela demandera la validation, par le bureau municipal, après celle de la commission et bien évidemment ce sera à l'ordre du jour d'un conseil municipal, bien évidemment, cela concerne la voirie et l'espace public.

Mais, Madame Mascret, je vous en prie, mettez-vous au courant déjà des travaux qui ont été effectués et de toutes les réflexions qui ont été apportées et pas à travers une question orale de ce type.

M. POULAIN : Je propose à Madame Mascret, au lieu de lire La Voix du Nord, qu'elle lise les comptes-rendus, cela nous fera gagner du temps.

M. LE MAIRE : Bien, donc là il s'agit de deux questions orales du Groupe pour l'Avenir de Sin le Noble.

Première question :

« A une question posée au conseil municipal du 12 avril 2012 relative à une meilleure connexion à l'ADSL du quartier des Epis, vous avez répondu : il y a un nœud NRA (Nœud de Raccordement d'Abonnés) qui va être installé très prochainement au sein de l'écoquartier du Raquet. Ce nœud NRA sera installé en 2012 et opérationnel en 2013, sur un périmètre de 1 km pour une capacité de 18 méga-octets.

Pouvez-vous nous confirmer que le nœud NRA est installé en 2012 sur le Raquet comme annoncé par vous-même et préciser à partir de quand, en 2013, il sera opérationnel ?».

D'une, je ne vous apprends rien, que l'Ecoquartier a pris du retard, donc forcément y compris le nœud NRA. Il n'est pas opérationnel.

Nous avons procédé, je crois que c'est lors d'un bureau communautaire, à l'installation, en tout cas à la localisation de ce NRA côté Douai, chemin des Allemands. L'attribution du marché de travaux a été faite, nous avons délibéré le 14 février en bureau communautaire l'attribution des marchés de travaux.

La date limite de réception des offres était fixée au 31 janvier 2013. Le marché a pour objet la construction d'un local technique de type NRA, pour les besoins de mise en place des réseaux de communication sur la ZAC du Raquet.

La réception du local est prévue fin 2013, début 2014 et il faudra 6 mois à France Télécom pour le rendre opérationnel, ce qui nous fait mi-2014 pour couvrir le secteur Sud en ADSL.

Le secteur Sud de Douai et de Sin le Noble, toute la partie Puits du Midi, Eco quartier du Raquet, Epis, Hôpital bien sûr, lycée, toute cette partie-là, la zone du Luc aussi en fait partie et toute la partie que nous trouvons également à Douai.

Ce NRA distribuera environ 2 000 abonnés, c'est déjà fixé par France Télécom.

2 000 abonnés avec un débit de 2 à 6 mégabits et environ 4 000 abonnés pour un débit de 6 à 18 mégabits, tout dépend de la distance à partir de ce nœud. Et j'ai noté en passant, mais cela c'était une indication dans la presse, que la Région Nord Pas de Calais, envisage une couverture par la fibre optique entre 2022 et 2026.

Je ne sais pas si nous serons encore sur terre, mais il y aura la fibre optique.

Peut-être que d'ici là, nous sommes en 2013, alors imaginez que... à mon avis, cela prendra du retard aussi.

Deuxième question :

« Une voiture accidentée est garée depuis plus de 15 jours rue Ghesquière. Les riverains ont contacté le commissariat de Douai afin de savoir s'il était possible d'enlever le véhicule. Il leur a été répondu que cela n'était pas possible, car la commune n'avait pas renouvelé le contrat fourrière. Qu'en est-il ? Pouvez-vous intervenir afin que ce véhicule soit enlevé ».

La ville, effectivement, n'a toujours pas renouvelé, volontairement, la convention avec un fourrieriste. Alors quelles sont les raisons pour ce non-renouvellement ?

Aujourd'hui, la dépense en termes de fourrière, je crois que c'est 6 000 € en 2012. La ville a dépensé 6 000 € de frais de fourrière.

Alors, dans quel cas, nous mettons en fourrière ?

Nous mettons en fourrière un véhicule, nous pouvons mettre en fourrière aussi un « 2 roues », parce que la police arrête le véhicule 2 roues qui n'a pas son assurance et ils font appel à un fourrieriste qui l'emmène chez lui. Et quand le fourrieriste n'a personne pour payer, la facture est envoyée à la ville. Nous nous retrouvons confrontés à ce genre de difficulté, en tout cas de situation qui fait que ce ne sont pas toujours des véhicules de Sinois, que ce soit des véhicules légers ou à 2 roues.

Donc, c'est nous qui payons finalement ces frais de mise en fourrière.

Volontairement, nous avons tout stoppé, nous n'avons pas renouvelé, ce qui va nous permettre en tout cas, de sensibiliser la Préfecture puisque quand ce n'est pas la commune et quand il n'y a pas de convention avec la commune, c'est la Préfecture qui a l'obligation de mettre en fourrière, tout simplement.

Donc, nous avons besoin d'éclaircir la situation entre la ville, le fourrieriste, la police d'ailleurs et puis l'Etat.

Donc, nous attendons et c'est pour cette raison que cela n'a pas été renouvelé. N'empêche, évidemment, il y a des véhicules comme celui de la rue Ghesquière où c'est apparemment un problème. C'est un véhicule qui a été vendu à un Sinois, une personne de Roubaix qui a vendu à quelqu'un de Sin le Noble et qui l'a stationné rue Ghesquière.

Mme JUPIN : Il est accidenté le véhicule, il est garé là, suite à un accident.

M. LE MAIRE : Sachez que nous, nous avons une personne qui fait sans cesse les recherches, que ce soit avant lorsque nous avons une convention ou maintenant, cela n'empêche pas. Il s'agit en l'occurrence de Michel Ruysen.

Et donc, comme tous les véhicules qui stationnent trop longtemps sur la route ou considérés comme épave ou pour ce type de véhicule, il y a une enquête qui est faite, un rapprochement avec la Police Nationale, qui nous donne les renseignements et parfois ne nous les donne pas. En l'occurrence, c'est une personne de Roubaix qui a vendu à un Sinois, et ce Sinois n'a pas fait le changement de carte grise. Donc le propriétaire est considéré, par la Police Nationale, comme la personne de Roubaix.

Donc nous nous trouvons en difficulté, et voyez que si c'était nous, nous avançons l'argent, nous payons et peut-être que nous étions remboursés ou pas.

En tout cas, moi, j'ai estimé que 6 000 € c'est beaucoup trop et franchement tant que nous n'avons pas une situation claire, cela ne veut pas dire qu'il n'y aura pas de nouvelle convention, mais en tout cas, pas dans cette situation-là.

Donc, nous attendons, c'est en bonne voie, mais il sera exigé au propriétaire, qui sera reconnu, d'évacuer son véhicule.

Mme JUPIN : Vous venez de dire qu'il était vendu à un Sinois, donc vous avez quand même ses coordonnées à cette personne ?

Parce que le véhicule, cela fait quand même plus de 15 jours qu'il est là, donc il va rester là ...

M. LE MAIRE : Oui, bien sûr, mais c'est la police qui doit verbaliser.

Mme JUPIN : Quand les riverains ont appelé le commissariat de Douai, on leur a répondu que ce n'était pas de leur faute, que c'était la commune.

M. LE MAIRE : C'est bien la démonstration que je fais. C'est que la simplicité veut que... personne ne veut se compliquer la vie, c'est la ville, c'est à la collectivité à payer !

C'est cela, c'est la simplicité qui fait que nous payons, dans tous les cas nous payons. Et cela a été fait, il y a intervention auprès du commissariat pour faire évacuer.

Nous faisons les choses plutôt dans l'autre sens, plutôt que ce soit nous qui procédons à l'enlèvement, nous demandons à la Police, effectivement, d'identifier le propriétaire et d'obliger le propriétaire à évacuer son véhicule. Mais il est vrai que cela nécessitait un non-renouvellement, cela nécessite toujours des ressources et des moyens à mettre en œuvre par la ville, pour pallier à tout cela.

Si une voiture brûle, elle est épave, cela ne coûte rien à la faire enlever.

Mme JUPIN : Le problème c'est que nous pouvons considérer que c'est une épave parce qu'elle ne peut plus rouler. Je ne sais pas si vous avez vu le véhicule, il ne peut plus rouler.

M. LE MAIRE : Malheureusement, la ville ne peut pas juger. Nous ne pouvons pas juger, effectivement, si le véhicule est une épave, ce n'est pas nous qui pouvons le faire, nous n'avons pas le droit.

Mme BRIDOUX : Dans ce cas-là, si le Sinois est effectivement propriétaire, il le fait enlever par son assurance, si c'est suite à un accident.

Mme JUPIN : Le souci c'est qu'il y a un défaut d'assurance, défaut de contrôle technique, donc c'est ce que je vous disais, le véhicule risque d'être là, encore de longs mois.

M. VAN NIEUWENHUYSE : Il pourrait peut-être brûler, le véhicule ...

M. LE MAIRE : Il est vrai que, moi, j'ai déjà vu des véhicules rester des jours et des jours et puis un jour flamber. J'ai vu cela une fois, rue de la Porte de Fer, c'est vieux et effectivement, une voiture était rue de la Porte de Fer, elle est restée 15 jours, elle commençait à être désossée et puis un jour, elle a brûlé.

Mme JUPIN : Je ne pense pas que le riverain accepterait de faire brûler le véhicule sous sa fenêtre.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas dans notre intérêt non plus, mais là aussi, obligeons les propriétaires et la Police Nationale à verbaliser.

Merci, il est un peu plus de 22h30, bonne soirée, bonne nuit.